

# CHRONIQUE POLITIQUE

## I. — ALGÉRIE

1976 laissera sa marque, comme année de triple expression, écrite, orale, politique. C'est en effet par l'écriture, la parole, le vote, dont nous n'avions pas eu l'occasion d'observer pareilles manifestations concordantes depuis 1963-1964, que l'activité politique est représentée. Ont été débattus, rédigés et adoptés deux grands textes, une charte nationale redéfinissant les principes fondamentaux, et une constitution rétablissant le cadre constitutionnel. Appelés aux urnes lors des référendums sur chacun des deux documents, les Algériens ont encore élu le Président de la République. Ils se préparaient à la fin de l'année à nommer leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale.

Ainsi paraissait se combler une attente collective qui avait maintenu l'Algérie comme en suspens. Sans que tous les problèmes politiques en cours aient été résolus pour autant. Mais pouvaient-ils l'être dans la mesure où nouvelles lois fondamentales et appel aux urnes répondaient moins aux désirs et besoins de la société qu'aux raisons de l'Etat ? Et rien n'indique que le dialogue fondamental entre celle-là et celui-ci, instauré à l'occasion de débats publics au cours du premier semestre, puisse être couramment poursuivi. L'institutionnalisation généralisée risque d'enclorre l'expression en des canaux rétrécis. Ne vise-t-elle pas, d'ailleurs, moins à créer les voies d'un dialogue formalisé qu'à sanctionner un mode d'organisation et de fonctionnement du pouvoir (1) ?

### PRINCIPES

*« Loin des idées simplistes, des slogans démagogiques et de tout esprit de revanche sociale, l'Algérie, à la veille d'amorcer un nouveau tournant et*

(1) La « Chronique politique » de l'année 1976 en Algérie, en raison de la matière même, charte, constitution, élections... présente un caractère moins descriptif (principaux événements survenus, regroupés par thèmes) qu'analytique (présentation de faits et documents retenant plus particulièrement l'attention, assortis de propositions interprétatives).

Qu'il me soit permis de remercier ici tous ceux et celles, tant en Algérie qu'en France, qui m'ont permis de rédiger cette chronique, en formulant remarques et critiques, à partir d'un premier texte assez grossier, préalablement rédigé et transmis. S'ils ne retrouvent pas l'esprit de leurs suggestions, la seule responsabilité en incombe à l'auteur.

d'ajouter à ses acquis substantiels depuis le redressement du 19 juin 1965 d'autres conquêtes, présente un bilan sincère et procède, avec toutes ses masses populaires mobilisées dans le cadre d'un vaste débat autour de la Charte nationale, à la conception d'une stratégie globale. Le socialisme, en Algérie, est un mouvement irréversible. A l'image de la révolution armée elle-même, il s'accomplira sans défaillance ». Ainsi se clôt l'introduction de la Charte nationale, par trois phrases qui ne figuraient pas dans l'avant-projet, et dont le but principal est de rendre compte de la large consultation qui s'est déroulée entre les deux versions. Et il serait vain de ne retenir que le document promulgué, de mêler glose ordinaire ou commentaires critiques, sans faire entrer en ligne de compte tout ce qui a touché à la préparation, à la discussion et à la sanction du texte.

#### DESTINATAIRE DE LA CHARTE : LE PEUPLE

Point de départ : le discours du président Boumediène, le 19 juin 1975. Une commission est constituée le 1<sup>er</sup> novembre suivant. Le petit groupe d'hommes chargé de la rédaction a remis une première version au Conseil de la Révolution et au Conseil des ministres, qui en ont discutée. En mai, est diffusé l'avant-projet, discuté un mois durant, à travers de larges débats publics. Une commission élargie a élaboré ensuite la version définitive. Le 19 juin 1976, le président prononçait un discours explicatif. Le 27, le référendum se déroulait. 7,6 millions d'Algériens étaient inscrits sur les listes électorales, âgés de plus de 18 ans (2). 6,9 millions, soit plus de 91 % se rendaient aux urnes. Plus de 6,8 millions votaient le texte, contre environ 102 000 « non », et quelques 34 000 bulletins blancs ou nuls. Le 5 juillet, 14 années jour pour jour après l'indépendance, la Charte était promulguée (3).

(2) L'âge électoral a été ramené à 18 ans par l'ordonnance 76-42 du 14 mai 1976 (modifiant l'art. 39. 0.67-24, 18/1/1967).

(3) a) Les résultats du référendum figurent dans la partie « Documents — Algérie ». *Infra*;

b) Les versions les plus largement diffusées des textes, accompagnées ou non de commentaires, sont les suivantes :

1) *Avant-projet de Charte* :

— FLN. *Avant-projet de Charte nationale*. Alger, *Révolution africaine*, supplément spécial au n° d'avril 1976 (30 avril-6 mai), 80 p.

— « Citations de l'avant-projet de Charte nationale », *l'Algérien en Europe*, 16 mai 1976, pp. 13-36.

2) *Charte* :

— *Projet de Charte nationale, Révolution africaine*, 25 juin-1<sup>er</sup> juillet 1976, pp. 1-96.

— *Projet de Charte nationale soumis au référendum populaire du 27 juin 1976. El-Moudjahid*, 1976. 31 p.

— Ordonnance 76-57 du 5 juillet 1976 portant publication de la Charte nationale, pp. 714-770. *JORA*, du 30 juillet 1976.

— « La Charte nationale algérienne », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 14 mai 1976.

— « Charte nationale adoptée par référendum le 27 juin 1976 », *Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 1976-3, pp. 559-724.

— Nicole GRIMAUD : *La Charte nationale algérienne* (27 juin 1976). *Notes et études documentaires*, 28 décembre 1976. Paris, La Documentation française, 1976. 106 p.

— R. LAMOTTE : *Algérie, naissance d'une société nouvelle* (Charte nationale, présentée par l'auteur). Paris, ed. Sociales, 1976. Cf. Bibliographie II, B, b, « mise en place des Institutions politiques en Algérie », in le présent Annuaire.

Plus que les résultats, ce sont les discussions généralisées qui retiennent l'attention. L'ampleur des remarques, la vivacité des critiques ont étonné les observateurs, qui avaient proclamé un peu vite le désintérêt des Algériens pour la politique. Le débat, prévu dans le cadre des entreprises, publiques et privées, des domaines industriels et agricoles de production, débordait, envahissait presse et télévision. Le courrier des lecteurs du très officiel *El Moudjahid* donne un modeste aperçu de cette expression libérée, que le Front de Libération Nationale chercha tant bien que mal à canaliser. Le Gouvernement, de son côté, se préoccupait de récupérer l'essentiel. Aboutirent à la présidence les procès-verbaux, rédigés par des commissions élues et chargées de classer les suggestions selon quatre catégories : unanimes, majoritaires, minoritaires, individuelles. Si toutes les motions de synthèse n'ont pas livré la version exacte des débats, préférant édulcorer certains propos, beaucoup ont démontré l'étonnante maturité des participants.

A propos des sujets ayant fait l'objet des plus nombreux commentaires, on peut noter plusieurs faits. En premier lieu, il existe une sorte de hiatus entre le haut niveau théorique de la Charte et celui des remarques, beaucoup plus concret, plus préoccupé de quotidien. Proportionnellement, les projets officiels « révolutions » (agricole, industrielle et culturelle), les thèmes majeurs (Islam, socialisme, développement) ont moins reçu d'écho populaire, toutes proportions gardées, moins suscité la passion que les libertés publiques ou le statut de la femme. Deuxièmement, la paysannerie s'est moins exprimée que les citadins. Troisièmement, progressistes et conservateurs se sont gardés d'intervenir à visage découvert. Enfin, les intellectuels se sont, en général, maintenus à l'écart des réunions publiques, réservant leurs appréciations aux instances locales de leurs associations professionnelles (Fédération des travailleurs de l'enseignement et de la culture, Unions nationales, des arts plastiques, des écrivains, etc.) transformées en cénacles, ou préférant les discussions privées aux dialogues prévus sur leurs lieux de travail ou, en tout cas, aux apparitions sur les écrans ou aux échanges sur les ondes (4). Mais pareil retrait fut-il leur fait ou celui du pouvoir ?

Hors des confrontations vivantes, des assemblées plus ou moins improvisées et contrôlées, les moyens de communication de masse mobilisés à l'occasion ont constitué un fantastique relais. Relais en partie déformant, toutefois, dans la mesure où radio et télévision n'ont retransmis que les débats ou parties de débats s'étant exclusivement déroulés en arabe. Et l'importance attachée aux codes, en l'occurrence la langue véhiculaire, la religion, le rôle de la femme, pour l'auditeur et le téléspectateur n'est pas sans liaison avec le choix de l'émetteur (5). D'autant que, pour le lecteur de la presse en langue française, l'accent principal fut surtout mis

(4) Bien observé par Paul BALTA : « Débats autour de la culture en Algérie. Les intellectuels ont gardé le silence ». *Le Monde*, 26 août 1976. p. 9.

(5) N'oublions pas que les débats se sont déroulés au moment même où se réunissait la Commission nationale d'arabisation, auréolée de prestige nouveau, dont beaucoup était attendu, et qui n'avait pas encore eu l'occasion de commettre d'erreurs (propositions à la limite du démagogique, querelles de sous-groupes...).

sur le développement économique et l'organisation politique (6). Ajoutons à cette impression d'ambivalence une autre notation : si le problème de la langue berbère fut bien évoqué au cours de plusieurs confrontations, si certains rapports gardent même la trace de demandes pour qu'il lui soit fait une place, les comptes-rendus globaux n'en firent nulle mention.

(6) Il est, bien entendu, impossible de citer tous les articles consacrés par la presse de langue française aux réunions tenues sur l'ensemble du territoire. A qui voudrait consulter quelques numéros de journaux particulièrement représentatifs, citons :

*Le débat vu par la presse :*

« La population d'Alger centre. Nous informer sérieusement ». *El Moudjahid* 9-10/5; « Ceux d'IMOVAC : la liberté d'information pour défendre la révolution ». *El Moudjahid*, 13/5; « OFLA, le droit à l'information ». *El Moudjahid* 19/5; « Pour une information objective peuple pouvoir ». *Id.* 21/5; « Les travailleurs de l'ONAB et les libertés individuelles », *Id.* 18/5; « Dans la zone d'Arzew. La stratégie industrielle en question ». *Id.* 23-24/5; « Maintenant la parole à tous les citoyens ». *Id.* 30/5; « Le socialisme, c'est aussi l'égalité devant la loi ». *Id.* 30/6; « Tiaret. Enquêter sur les biens mal acquis ». *Id.* 12/5; « Eliminer la bureaucratie des points de vue ». *Id.* 12/6; « Médéa. Expression libre et démocratique des citoyens », *Id.* 11/5; « Sétif. Combatte la bureaucratie ». *Id.* 13/5; « Avec les citoyens le débat aurait peut-être été plus riche ». *Id.* 18/5; « Niveler les avantages sociaux ». *Id.* 19/5; « Avec les travailleurs des finances. Pour que le Parti ne devienne pas une administration ». *La République* 2/6; « Avec les citoyens. Faire la part entre la mentalité féodale et la personnalité ». *Id.* 19/5. « Ce qui ressort du débat dans la wilaya de Béchar; pour une planification impérative ». 3/6; « Ce qui préoccupe les masses, le parti : sa composante et son rôle ». *Id.* 5/6; « Le débat sur l'avant-projet de la Charte nationale à travers les régions »; *L'Algérien en Europe*, 1<sup>er</sup> juin 1976.

*A l'université :*

— « A l'université : journal mural et cahier de suggestions ». *El Moudjahid*, 16-17 mai 1976; « Université. Pour une démocratie révolutionnaire ». *El Moudjahid*, 15 mai 1976; « Université, Forces sociales, étatisation, socialisation. Bourgeoisie d'Etat : un concept non opérationnel ». *Id.*, 21 mai 1976; « Université. Propriété privée non exploiteuse et propriété privée exploiteuse, la clarification s'impose ». *Id.*, 23 mai 1976; « Université. Education, enseignement et recherche. En faire l'arme des forces sociales de la Révolution ». *Id.*, 26 mai 1976; « Université : Révolution économique internationale et indépendance économique. Deux points de vue. *Id.*, 28 mai 1976. Tous articles signés A. МИХОВИ; « Avec les étudiants d'Alger : après le grand débat ». *La République*, 1<sup>er</sup> juin 1976.

*Femmes*

Articles sur les débats en milieu féminin, par le biais notamment de l'Union nationale des femmes (UNFA) in *El Moudjahid*, 11-19/5, 21/5, 25/5, 26/5, 30/6; *La République* : 12/5; 15/5, 17/5, 26/5.

*Jeunes*

Articles sur les débats parmi les jeunes, principalement par le canal de l'Union Nationale de la Jeunesse (UNJA) in *El Moudjahid* des 11/5, 16-17/5, 18/5, 20/5, 23-24/5, 26/5, 28/5; *La République* des 18/5, 28/10.

*Moudjahiddine (Anciens combattants)*

Débats avec les anciens combattants (organisation : Union nationale des Anciens moudjahiddine, UNAM) in *La République* : 18/5, 19/5, 26/5, 1/6, 3/6, 5/6, 15/6.

*Paysans*

Articles sur les débats au sein de la paysannerie, l'Union nationale des paysans (UNPA) apparaissant comme le centre d'expression privilégié, in *El Moudjahid*, 13/5, 18/5, 19/5, 21/5, 22/5, 23-24/5, 28/5, 29/5; *La République*, 10/5, 15/5, 17/5, 18/5, 19/5.

*Sociétés nationales*

« Les travailleurs de la SONATIBA de Skikda dénoncent la bureaucratie et le gaspillage ». *El Moudjahid*, 14/5/1976; « SOGEDIA : une discussion hautement positive ». *El Moudjahid*, 15/5/1976; « Avec les travailleurs de la SONACOME. Approfondir la notion de contrôle populaire. *La République*, 19 mai 1976; « SONACOME (Oued Hamimine) Débats serrés ». *El Moudjahid*, 19 mai 1976; « SN METAL : Tenir compte du rapport de forces dans le monde », *El Moudjahid*, 19 mai 1976. Parmi beaucoup d'autres...

*Syndicats*

Débat dans le cadre syndical (Union générale des travailleurs, UGTA) ou professionnel in *El Moudjahid* 14/5, 18/5, 19/5, 21/5, 22/5, 23-24/5, 25/5, 27/5, 29/5; *La République*, 11/5, 28/5.

Notons que l'UGTA a fêté le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa création le 24 février 1976.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette débauche de suggestions issues des 31 wilayate (départements), des sociétés nationales, des organisations de masse (syndicat, femmes, jeunesse...) c'est la possibilité soudain offerte au pouvoir de dessiner le paysage politique du pays. A travers ce large sondage, sont désormais connus les mentalités, les opinions, les attitudes, donc les possibles comportements individuels et collectifs. S'il est vrai qu'une synthèse de ces « cahiers de doléances » a été élaborée, au niveau gouvernemental, les responsables ont une idée des attentes, des espoirs de la manière dont l'Etat est perçu, le parti apprécié, la collectivité nationale saisie. La mise en relation des divers thèmes évoqués avec les catégories socio-professionnelles devrait même fournir des renseignements sur la conscience que les groupes sociaux, mais aussi ethniques, ont d'eux-mêmes, sur la perception qu'ils se forgent des réalisations passées et futures. En ceci, la Charte a bien répondu à l'initiative gouvernementale (7).

Autre remarque touchant la préparation de la Charte : cette prise de parole populaire, exceptionnelle depuis l'indépendance, eut-elle des effets sur l'avant-projet au point d'en modifier le contenu ? En dépit des 750 et quelques amendements annoncés officiellement, les altérations subies par la première version due à un petit groupe d'auteurs (8), ne peuvent pas être attribuées aux seules suites des discussions tenues sur la place publique. La participation de représentants du parti et des organisations de masse à la commission élargie, l'expression plus directe d'opinions enfin représentées à ce niveau (et s'appuyant sur les courants révélés de l'opinion publique), ont sans doute joué un rôle plus important. Et points de vue et jugements, dans la mesure où ils se sont recoupés, n'ont pu laisser indifférente l'équipe responsable des amendements.

Ce qui frappa, ce fut surtout quelques brins de phrases glissées « entre les deux tours ». Par exemple, « *l'Islam est la religion de l'Etat* », apparaît dans le projet final, alors qu'elle ne figurait pas dans la mouture originale... La formule qui suivait, par contre, selon laquelle « *le socialisme n'est pas une nouvelle religion, c'est une arme théorique et stratégique qui tient compte de la réalité de chaque peuple. Fondé sur la science, il est à l'instar de cette dernière, ennemi de toute dogmatique et de toute scolastique* », cette formule était repoussée en fin d'une autre rubrique, sous forme réduite. Le sous-titre modifié, « *le socialisme et l'Islam* » devenu « *l'Islam et la révolution socialiste* », de cette partie indiquait que, sous les mots et leur place dans le corps du texte, la double conjugaison des termes Islam et socialisme continuait à ne pouvoir être abordée sans conflits (cf. *Charte nationale*, p. 21-23, édition du FLN) (9).

(7) Ce qu'indique Raoul WEEXSTEEN dans le numéro de novembre 1976 (*Le Monde Diplomatique*) : « De l'élaboration d'une charte nationale à la consultation électorale, le pays se donne les moyens d'être maître de lui-même » (p. 11).

(8) Les noms de MM. Mohamed Benyahia, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Belaid Abdesselam, ministre de l'Industrie, Mostefa Lacheraf, conseiller à la Présidence, Reda Malek, ambassadeur à Moscou, se retrouvent dans les listes établies par la plupart des commentateurs.

(9) On trouvera, p. 67, mention de la nécessité de « développer l'éducation religieuse au double plan des études primaires et secondaires, tout en faisant disparaître l'enseignement originel en tant que tel », mention absente de l'avant-projet (partie relative à l'éducation).

Socialisme gommé ici (10), mis en valeur là, le déplacement vaut d'être noté. Ailleurs, c'est la référence à l'Armée de libération nationale qui est réintroduite, après avoir été oubliée au seul profit du Parti (*Charte*, p. 24). Plus loin, c'est le commerce de détail qui fait son apparition dans la liste des professions relevant de la propriété non exploiteuse (*Id.*, p. 30) (11). De même, les « *couches bourgeoises, représentant un secteur privé marginal* » sont-elles remplacées par une appellation plus globale, « *le secteur privé* » (p. 35). Il est question désormais de « *promotion* » de la femme (*Id.*, p. 34) et non plus de « *libération... des survivances de nature féodale* » et plus du tout fait mention d'un code de la famille, qui est un peu le serpent de mer de la législation algérienne depuis 1962 (12).

Tout comme l'Islam, religion d'Etat, la primauté du Parti a fait l'objet d'une petite phrase additive, placée en tête du titre II, « *Le Parti et l'Etat* ». Celle-ci rappelle le principe, intangible depuis l'indépendance, à savoir que « *le système institutionnel algérien est basé sur l'unicité du Parti* » (*Charte*, p. 43), et qu'il est « *force d'avant-garde de direction et d'organisation du peuple pour la concrétisation des objectifs de la révolution* ». Et, « *c'est la direction du Parti, qui oriente la politique générale du pays* ». Précisions qui sont destinées à rappeler ce que leurs auteurs estiment être l'essentiel (13). S'il va sans dire que si le Parti est le principal agent de la socialisation politique et de l'animation nationale, mieux vaut dès lors le proclamer, tout comme doivent être mis en exergue les liens qui unissent les militants au Parti.

Mais — et là nous touchons peut-être à ce qui est non pas un changement déterminant, mais à un enjeu, à une compétition — l'avant-projet ne fait état que du Parti, et non du FLN. Il donne l'impression que les rédacteurs parlent d'un parti à venir, tel qu'il devrait être et non de celui qui est en place et ne paraît guère répondre aux canons qui furent les siens depuis 1963. MM. Mostepha Lacheraf, Réda Malek et Mohammed Benyahia ne se souviennent-ils pas des critiques formulées à Tripoli en 1962, puis à Alger deux années plus tard ? Quand ils écrivent « *Le Parti sera un parti d'avant-garde* », cela peut laisser sous-entendre que le Parti unique actuel ne l'est pas. Aussi le projet soumis au référendum remplace-t-il ces mots

(10) Mais n'allons pas trop loin, le mot « *ouvrier* », de l'avant-projet remplacé par « *travailleur* », ensuite (*Charte*, p. 34) ne doit pas conduire à une interprétation en direction du conservatisme. Les auteurs de 1976, en dépit des apparences, et des personnes ne sont plus ceux de 1964. Le contenu du socialisme aujourd'hui, a perdu un peu plus d'un caractère « *scientifique* », à vocation universelle, défendu à l'époque de la *Charte* d'Alger.

(11) Simple oubli, dans la mesure où, dans l'avant-projet, les petits commerçants figurent aussi dans la liste des personnes pouvant être membres du parti « *à part entière* » ? Cf., *infra*, ce qui est dit du commerce de détail.

(12) Dans les paragraphes relatifs à l'union nationale des femmes algériennes des phases ont sauté entre l'avant-projet et le texte soumis au référendum. Ainsi : (La Révolution algérienne) « *qui a contracté envers la femme une dette historique* », n'apparaît plus (*Charte*, p. 52). « *L'UNFA doit regrouper toutes les femmes algériennes quelle que soit leur origine sociale, élever ses capacités d'organisation* », est devenu « *L'UNFA doit TENDRE A regrouper toutes les femmes algériennes, élever ses capacités...* » (*Ibid.*). Mais sous la rubrique « *Révolution culturelle* », un paragraphe entier est consacré à la « *promotion de la femme algérienne* », énonçant quelques-uns des maux dont elle est victime; non inscrit dans l'avant-projet.

(13) Sur l'Etat socialiste — 2. l'Etat et la démocratie », une phrase a aussi été placée en liminaire : « *l'Etat socialiste est l'instrument des masses populaires pour assurer la réalisation de leurs aspirations* ». (*Charte*, p. 54).

par ce qui pourrait être la réplique des représentants du FLN au sein des instances intermédiaires entre la rédaction et l'adoption : « *le Front de Libération Nationale est un parti d'avant-garde* » (p. 45). Ceux-ci ont dû ajouter « *le FLN* » au bout de la phrase « *le développement accéléré du pays, l'édification d'une société socialiste... ne peuvent être que le résultat d'une action consciente des masses (qui)... restera vaine si elle n'est pas systématiquement organisée par un parti d'avant-garde* » (p. 44). De la même façon, ont-ils dû obtenir que soient effacées les critiques implicites que pouvaient contenir des recommandations comme « *dans le Parti, les manifestations de servilité sont aussi intolérables que l'esprit de suffisance ou la résurgence des mentalités féodales* ». Le propos a été remplacé par des recommandations morales plus générales, notamment touchant les cadres. Est-ce toujours à la demande de représentants du FLN au sein de la commission qu'il a été déclaré « *impératif que les responsables au sein des organisations de masse à partir d'un certain niveau de hiérarchie soient des militants du Parti* » ? Et sont-ce les membres de l'UGTA qui ont obtenu que soit déclaré d'emblée que « *le droit syndical est un droit pour tous les travailleurs* » ? (p. 49) (14).

Quelques formules sur la *sécurité* du citoyen (et « *la jouissance paisible des fruits de son travail* »), sur l'égalité devant la justice et ses devoirs vis-à-vis de sa société, accompagnent une admonestation qui pourrait bien venir en ligne brisée des débats, à savoir : « *le dénigrement systématique de l'Etat et l'hostilité a priori envers tout appareil étatique sont une maladie infantile de la décolonisation et constituent des actes contre-révolutionnaires* » (p. 56). D'autres relatives aux « actions entreprises par les agents économiques » oubliées dans la liste des « contrôlés » auraient les mêmes sources. D'autres encore tentent d'expliquer, tout en les condamnant, certaines attitudes intellectuelles trop durables, un goût peu conforme aux orientations socialistes. Par exemple : « *... notre culture nationale quel que soit son mode d'expression, se ressent encore de ses effets [ceux de la domination colonialiste], dont la caractéristique majeure reste l'esprit bourgeois sous toutes ses formes* ». Un hommage à l'arabisation « portée par la faveur populaire », évoque d'autres influences et vise l'algérianisation linguistique de l'administration (p. 66) et l'enseignement. Des inserts sont autant de réponses à des inquiétudes ou critiques ouvertement exposées. Les unes touchent la course technologique dans laquelle s'est engagée l'Algérie et les risques que perçoivent confusément ceux qui voient le marché de l'emploi se resserrer davantage, ou croître, au contraire, la disparité entre les qualifiés et les non qualifiés, partant s'étendre la grille des salaires (p. 82). Ou encore qui craignent que la dépendance technique par rapport à l'extérieur (p. 151) ne contrecarre le projet d'indépendance économique (p. 121) et les libertés d'action du pays dans le marché mondial (p. 131), dont la nationalisation du commerce extérieur constitue un des principaux éléments (p. 135).

(14) Et un membre de l'Association des anciens combattants qui a fait inclure la phrase « *les moudjahidines ont été la force d'avant-garde dans la lutte de libération nationale* » ? (p. 51). Il a aussi été fait mention nouvelle du « rôle de l'organisation syndicale » considéré comme « *primordial* » dans la gestion socialiste des entreprises (p. 90).

D'autres pensent à une bureaucratie engluée dans, ou réfugiée derrière, « réglementations dépassées » et « procédures inutiles » (p. 92).

Le texte amendé, mais non profondément modifié, remplit un double but, en apparence irréalisable : légitimer le pouvoir étatique grandissant tout en fournissant des assurances aux individus. Ainsi paraît-il nécessaire d'amoindrir le côté autoritaire et « octroyé » de la Charte en la rendant au peuple, en démontrant combien celui-ci a été associé à son élaboration et doit être son principal bénéficiaire. « *En définitive, il s'agit de mener un développement intégral, embrassant l'ensemble des aspects économiques, sociaux et culturels de la vie nationale, et reposant fondamentalement sur la volonté et sur la nécessité, pour la Nation, de compter d'abord sur elle-même pour réaliser les conditions de son indépendance effective, tant politique qu'économique* » a-t-on cru bon d'ajouter (p. 121). Si l'Etat agit, entreprend, dirige et contrôle, c'est au nom de la communauté et pour son plus grand profit.

Il convient donc de parler de participation individuelle, d'association populaire, d'engagement collectif national, chaque fois qu'il est question d'intervention étatique. Craint-on que l'Etat, premier producteur, plus gros marchand, plus gros consommateur ne se « capitalise », que le *Capitalisme d'Etat* ne s'instaure, en un mot, que les nationalisations ne créent une menace pour les citoyens à long terme ? On écrit que « *la nationalisation et la prise en mains par l'Etat des leviers de commande de l'économie, ne pourraient être confondues avec l'instauration d'un capitalisme d'Etat qui ne saurait exister dans un pays où le pouvoir est exercé par les forces sociales acquises au socialisme et où les fruits du développement et de l'activité économique sont utilisés au profit des masses populaires* ».

« *La nationalisation s'affirme bien, en effet, comme un acte de libération d'une grande portée politique* » (p. 135). Mentionne-t-on, les nationalisations, celles du commerce extérieur et du commerce de gros par exemple, que de courts paragraphes démontrent que c'est pour protéger la production nationale et les consommateurs (pp. 135-136). Que, d'ailleurs, « *le commerce de détail... demeure ouvert à l'activité du secteur privé* ». Ne se situe-t-il pas « *en aval des activités de distribution en gros assumées par les entreprises socialistes dont il constitue ainsi le prolongement indispensable ?* » (p. 136) (15). Mais libre entreprise, propriété privée et profits licites ne doivent pas dépasser certaines limites, conduire à l'accumulation privative de capital, ou à mettre en péril le secteur socialiste de production et de distribution (p. 133) (16).

De la même façon, sitôt après qu'aient été démontrées les impérieuses

(15) Souligné par nous. Cf. *supra* (note 11) ce qui a été dit des petits commerçants qui « *tiennent et continueront à tenir leur place dans le commerce de détail* » (p. 137).

(16) « *...il convient de limiter la multiplication, entre les mains d'une même personne privée, de petits moyens de production et d'entreprises à caractère modeste, et à plus forte raison d'entreprises de taille plus grande, car une telle pratique n'est rien d'autre qu'une forme de concentration de caractère capitaliste. Par ailleurs, l'Etat doit veiller à ce que, dans certains secteurs de l'économie, l'ensemble des activités privées, même lorsqu'elles sont constituées par des entreprises artisanales ou de taille modeste, ne parvienne pas à prendre une dimension prépondérante par rapport au secteur socialiste tant au niveau du chiffre d'affaires qu'à celui de l'emploi* » (Charte, p. 133).

obligations de la planification et de l'industrialisation (ajouts des pp. 141 et 166), que se soit profilé le spectre de l'Etat-entrepreneur (et de son double, l'Etat-gendarme), sont énoncés les bienfaits que l'Etat-service (et son reflet, l'Etat-providence) ne va pas manquer de dispenser à tous. D'où les améliorations diverses énumérées dans un léger désordre et concernant les transports terrestres, l'infrastructure commerciale, le réseau postal, la décentralisation (17), la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé (médecine gratuite, hôpitaux, médecine du travail, handicapés physiques), l'élévation du niveau culturel des pays, l'habitat, les personnes âgées et handicapées, les « *moudjahiddine, veuves, enfants et ascendants de chouhada...* » (compléments des pp. 178-180, 184-185, 188-189).

Finalement, le lecteur retrouve bien affaibli l'écho des grands échanges d'idées et des combats politiques à peine voilés de ce mois de mai 1976. Les interrogations latentes, sur les choix économiques permettant de sortir du sous-développement, sans tomber dans la reproduction du modèle occidental, sur le type de société à créer en symbiose, sur le socialisme auquel atteindre, sur l'homme algérien de demain, n'ont pu conduire à modifier le projet initial. Les conflits extériorisés par bouffées entre droite et gauche, laïques et religieux, technocrates et travailleurs, ruraux et citadins, étatistes et individualistes, centralisateurs et défenseurs des cultures locales, hommes et femmes — s'il faut les réduire à ces formes contraires simplifiées — ... n'ont pu que conduire à des atténuations ou à des accentuations ponctuelles. L'essence du texte pouvait d'autant moins subir d'altération que l'opinion n'était pas unanime; l'entente la plus manifeste se réalisant contre la bureaucratie, qu'elle soit partisane, étatique ou propre aux sociétés nationales. Mais l'opinion n'était pas seule en cause; le projet, s'il avait pour destinataire le peuple, avait pour auteur un pouvoir dont la marge de manœuvre était relativement étroite, et qui n'entendait pas laisser son texte lui échapper.

#### INITIATEUR ET BÉNÉFICIAIRE DE LA CHARTE, LE GOUVERNEMENT

Que ce soit dans sa préparation comme dans son contenu, le texte de 1976 doit s'analyser dans le cadre de la stratégie du pouvoir, c'est-à-dire des gouvernants. Lors de l'élaboration il a été beaucoup insisté sur la consultation populaire et le référendum qui la sanctionnait. Aucun des

(17) Fait caractéristique, c'est à la suite des lignes consacrées au développement d'Alger, pour « *faire de la capitale un symbole de la souveraineté nationale et une grande métropole économique d'un pays en plein développement* » (p. 179), que figure la nouvelle phrase relative à la décentralisation, et à la création « *de nouveaux pôles économiques à l'intérieur du territoire, ce qui permettra de détendre la pression qui s'exerce sur la capitale et de parvenir à un meilleur équilibre dans la répartition des centres d'animation de la vie économique, sociale et culturelle* » (p. 180). Le centralisme des rédacteurs avait donc été pris en défaut, et la trop grande attraction de la capitale mise en question.

Notons que (point IV du tire III) un développement est consacré à l'équilibre régional (pp. 83-85), qui reprend mot pour mot celui de l'avant-projet. Y sont condamnés les « *mouvement [qui] engendrent la concentration humaine sur certains points du territoire, le développement d'immenses métropoles où les problèmes économiques et sociaux prennent des aspects dramatiques. Les ensembles urbains gigantesques [qui] favorisent la dislocation du tissu social génératrice de déséquilibres et de déchirements tant individuels que familiaux* ».

documents produits antérieurement, aucun des textes cautionnés ensuite par un consensus implicite n'avait permis pareille confrontation générale, ni donné lieu à pareille sanction, à un vote exprès (référendum) hors la constitution de 1963. La démocratisation du régime, son ouverture, en reçoivent confirmation plutôt que n'est démontrée la maturité des citoyens. C'est donc pour partie à une opération de légitimation à laquelle il nous a été donné d'assister.

La légitimation est d'abord d'ordre historique. L'expérience se situe dans le cadre d'un continuum révolutionnaire, dont elle est le (provisoire ?) aboutissement. Selon les termes de la Charte, nous sommes en présence d'une « *plate-forme de combat* », pour définir une « *stratégie globale* ». Mais les deux formules n'existeraient pas sans une **expérience** préalable. Expérience qui se déroule depuis plus de vingt ans. Et qu'il faut situer dans l'axe des textes, de la guerre et de l'après-guerre de libération, auxquels les rédacteurs font référence. La Charte est avant tout un document normatif, qui renouvelle les engagements et proclamations antérieurs : *plate-forme* de la *Soummam* (1956), *programme* de Tripoli (1962), *charte* d'Alger (1964). C'est aussi le prolongement des invitations à l'unité nationale, aux moments critiques : *appel* du 1<sup>er</sup> novembre 1954, *proclamation* du 19 juin 1965. C'est encore le couronnement d'autres « pactes », à la fois outils organisationnels et codes nationaux de conduite : chartes, communales, de la wilaya, de la gestion socialiste des entreprises, de la révolution agraire, du service national. Tous textes exceptionnels et qui ont fini par donner au système juridique algérien un caractère propre (18).

La légitimation est aussi justification et confirmation d'une action récente. Les auteurs dressent le bilan de 12 années d'un régime, en même temps qu'ils se situent dans une perspective de libération progressiste jamais interrompue. Ils justifient les décisions et choix, depuis le « redressement révolutionnaire » de juin 1965. Ils annoncent une transformation dans le cadre d'une parfaite continuité nationale, ressortant de la même nécessité logique. En indiquant quels pièges éviter dans l'avenir, car le texte présente un caractère autant moralisateur qu'incitateur : « *Il ne faut pas, y lit-on, par exemple, que par une interprétation erronée des traditions, notre société, à peine émergée du désastre, retombe dans les ornières du passé, alors qu'elle dispose d'atouts positifs considérables pour s'imposer dans le monde moderne* ».

On ne peut donc passer sous silence l'entreprise de consécration que constitue la Charte. En préparant et faisant plébisciter les sept titres réunis en un volume de 190 pages, le pouvoir transcrit son idéologie comme ses options, et par là même se fait reconnaître comme le seul capable d'en assurer la mise en œuvre. La légitimation qui en découle a pour effet induit de ramener la Charte d'Alger (1964), ce symbole puissant jamais appliqué, au rang d'étape désormais dépassée.

Poussant plus loin l'analyse, les commentateurs ont même vu dans le

(18) Cf. le mémoire de DES de Droit public de Chérif BENNADJI : *Les chartes comme source de légalité*. Alger, Institut de droit, des sciences juridiques et administratives (soutenu en 1977).

document de 1976 une double opération. Celle qui d'une part, permettait au ministre de l'Industrie d'alors, M. Belaïd Abdesslam, de défendre de façon on ne peut plus directe sa politique de développement axée sur l'industrie; la moitié de la Charte y étant consacrée. Et celle qui, d'autre part, visait à ménager une fraction de la population comprise entre les « masses populaires » et la « néo-bourgeoisie », et que la Charte nomme les « couches moyennes ». Si l'on en juge par diverses formules à propos des petits et moyens paysans (p. 76), du commerce de détail (p. 136), de la défense de la propriété privée en général, et de l'acquisition de logements individuels, en particulier (p. 187), il semble bien que le pouvoir a cherché à étendre sa base électorale ou à se gagner un soutien politique de ce côté là.

Sans tomber dans de telles simplifications instrumentales et réduire un texte de cette dimension à une entreprise de récupération pure et simple, il convient d'observer que, par ailleurs, le discours de la Charte est bien celui du pouvoir. En ce sens que rédigé d'en haut il donne bien le point de vue du sommet. Il y a au cœur des titres, parties et thèmes, une vision de la société algérienne, telle que l'élite politique la perçoit, et telle qu'elle la voudrait dans le futur proche. La Charte présente, en ce sens, une pédagogie sous-jacente, des orientations et incitations de caractère didactique. C'est l'occasion d'indiquer dans quelles voies doit s'opérer l'éducation politique du travailleur-citoyen. Et dans le rôle de mentor, c'est le Parti qui est chargé de diffuser les connaissances nécessaires, qui par « *un travail idéologique conséquent doit renforcer la maturité politique des masses, aiguïser leur conscience révolutionnaire* » (p. 47). Sous son égide, les organisations de masses ont pour mission d'« *organiser à tous les niveaux et à une vaste échelle, les travailleurs, les paysans, la jeunesse, les femmes, de leur donner une conscience accrue de leurs responsabilités et du rôle grandissant qu'ils doivent assumer dans la construction du pays... (de) devenir une école de formation civique, de discipline nationale, d'apprentissage de la démocratie socialiste* » (p. 48-49). Le processus de sécularisation culturelle envisagé par là, et qui tend à favoriser le développement d'une culture de participation nationale (19) est là, tout tracé.

Mais avant d'en venir à la nation nouvelle, telle que tend à la projeter et programmer la Charte, il faut revenir sur le premier point évoqué : l'aspect populaire de la consultation. Non pour le contester, l'Algérie entière s'est passionnée, répétons-le, pour et à propos du texte soumis à son jugement. Mais on oublie que, à l'image de nombreux documents qui régissent la vie politique de nombreux pays, la Charte nationale a été rédigée par un petit comité et que, à tout prendre, l'essentiel a été préservé au-delà des débats publics.

Qui a sélectionné les membres de la Commission supérieure de la

(19) *Sécularisation culturelle, culture de participation*, au sens où ALMOND et VERBA les entendent (cf. *The Civic culture*. Princeton, Princeton University Press, 1963). Voir J. LÉCA et J.-C. VATTIN : *L'Algérie politique. Institutions et régime*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1975, pp. 227-231 et 287-328. J.-L. BERNELAS a consacré un court essai à des « Réflexions sur la culture politique d'après l'avant-projet de Charte nationale ». *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 1976-4, pp. 977-983.

Charte nationale, dont les noms n'ont pas été publiés dans la presse et ne figurent pas à la suite de l'ordonnance constitutive (20) ? Le Président du conseil, signataire de ladite ordonnance ? (N'y figure pas en tout cas la mention « pour le conseil de la Révolution » indiquant que cet organe ait été consulté sur la composition et associé aux travaux). N'est-ce pas lui encore, selon l'article 1, qui doit en présider les travaux ? Mais rien n'a été fourni sur le fonctionnement, les réunions, les méthodes de travail, la procédure. Une interprétation courante veut qu'autour du noyau constitué par les quatre rédacteurs précédemment nommés, d'autres membres soient venus apporter leurs suggestions ou conseils (21). Était-on revenu à 1963, lorsque Ben Bella confiait à un petit groupe le soin de rédiger un projet de la Constitution, que le Parti discutait et que l'Assemblée entérinait ensuite ? Mais où est le Parti en 1976 et qui en sont ses représentants attirés au sein de l'organe rédactionnel ? Le Conseil de la Révolution et le Gouvernement furent saisis d'un avant-projet, à la rédaction duquel certains de leurs membres avaient collaboré (22). Après avoir fourni un avis (mais lequel ?), demandé ou rédigé des modifications (mais lesquelles ?), titulaires du Conseil et ministres furent écartés du débat public, et la parole fut alors « donnée » au peuple (23). Afin que « *le plus grand nombre de citoyens ait l'occasion d'exprimer son point de vue* », il convenait que « *la discussion soit totalement libre et que chacun puisse exprimer ses idées sans aucune contrainte* (24) ». Un « comité technique » auprès de la présidence regroupait toutes les suggestions émises lors des débats (25). Puis une « conférence nationale » prenait ensuite le relais (17-19 juin), afin d'établir le « projet définitif ». Instance spéciale, mais non atypique au regard des pratiques algériennes en cours depuis le 19 juin 1965 (26), la conférence regroupait membres du Conseil de la Révolution, du Conseil des ministres, de la direction centrale, des commissaires nationaux du Parti, les conseils nationaux des organisations de masses, les chefs de région militaire, et toute une série de représentants de l'administration, centrale et

(20) Ordonnance 69-75 du 11/11/75. Une photographie reproduite par *Afrique-Asie* en juin permet de reconnaître cinq responsables ou ministres MM. Abdesslam, Bencherif, Benyahia, Bouteflika et Taleb. Mais seuls le premier et le troisième nommés pouvaient être considérés comme membres à part entière de la commission.

(21) Cf. le mémoire de DES de Droit public sur *Les procédures d'élaboration de la Charte nationale* de Salah Mahmoud Bousbiah Alger, Institut de droit... (soutenu en 1977), voir pp. 24-37.

(22) Deux rédacteurs n'appartenant à aucune des deux instances, MM. Mostepha Lacheraf et Reda Malek, participèrent aux réunions.

(23) Cf. l'instruction présidentielle n° 565 du 30 avril 1976.

(24) Instruction présidentielle précitée. Texte intégral in S.M. BOUSBIAH, *op. cit.*, pp. 134-142.

(25) Composé essentiellement de hauts fonctionnaires.

(26) Cf. les réunions permettant au gouvernement de présenter sa politique aux différentes catégories de responsables : « conférence des présidents d'assemblées populaires communales » réunie annuellement, « conférence des cadres de la nation », à périodicité annuelle mais non à date fixe, « séminaires » spéciaux préparatoires à l'élaboration des grands textes (chartes de la révolution agraire, de la gestion socialiste des entreprises). Les deux premières instances ont eu pour principale fonction celle de relais et d'amplificateur des décisions gouvernementales. Les dernières ont plutôt rempli un rôle de conseil. Sans statut précis, elles ont cependant rempli une mission non négligeable, dans un régime où n'existait encore aucune assemblée nationale formellement constituée, et où les commissions « nationales » (de la révolution agraire, de la gestion socialiste des entreprises, de l'arabisation) n'ont été mises en place que progressivement. Le seul organe national a possédé existence institutionalisée, statuts, règlements, était le Conseil National économique et social.

locale... (27). Soit un aréopage assez proche de celui réuni aux titres des conférences des cadres de la nation, et qui délèguait à une commission de 39 de ses membres (dont 31 au titre des wilayate) le soin de présenter une version sur laquelle se prononcer ensuite en séance plénière. Aréopage qui n'eut que trois journées pour préparer et débattre d'un texte de plus de deux cents feuillets, et pour, « sûr d'être l'interprète de toutes les forces militantes et des masses populaires », adopter « sans réserve, avec tous les amendements proposés et retenus, le projet de charte nationale à soumettre au référendum » (28). La formule soulignée par nous indiquerait plutôt que la conférence n'eut guère la possibilité de comparer les suggestions transcrites et regroupées par le « comité technique » présidentiel avec celles plus brutales et désordonnées du débat public. Le référendum, convoqué à l'initiative du Parti qui endossait à l'occasion la paternité de la Charte nationale, entérinait un projet qui avait, tout au long de la procédure, mêlé les pratiques oligarchiques et celles de la démocratie directe.

#### PRODUIT DE LA CHARTE : LA NATION

La première impression laissée par la lecture de la Charte est que nous sommes en présence d'une tentative de *nationalisation globale*. Tous les thèmes retenus ont pour objectif premier d'assurer l'unanimité nationale. Le socialisme, technique de modernisation, l'Islam, source de la personnalité algérienne, et le développement, moyen de la véritable liberté d'un peuple, ne sont pas contestés. Et, à travers eux, présentés comme concourant aux mêmes fins, transparaît la volonté de donner à l'Algérie les fondements de sa propre unité.

La Charte rend compte de la création d'un univers de référence typiquement algérien. « *La nation, est-il dit, est le peuple lui-même pris en tant qu'entité historique agissant consciemment dans la vie quotidienne et dans un cadre territorial bien défini, en vue de réaliser avec tous les citoyens qui le composent les tâches communes d'un destin solidaire et partager ensemble les mêmes épreuves et les mêmes espérances.* » Cette nation-là était déjà portée par les actions de Massinissa et de Jugurtha, précise-t-on. Ce qui implique que la nation algérienne est, au même titre que les autres, un produit historique. En réalité, l'histoire sert aux Algériens à y retrouver une trace bien à eux. Aussi la nationalisent-ils comme ils nationalisent l'Islam, la culture arabe, c'est-à-dire l'idéologie de référence. En évoquant une « spécificité nationale saillante », les rédacteurs renvoient moins aux domaines d'appartenance extérieure, mondes musulman et arabe, qu'ils ne leur empruntent pour se définir de façon autonome.

Creuset ethnique et culturel, l'Algérie joint religion et révolution, Islam et marxisme, et les fait servir à son développement; et c'est cela qui est

(27) Pour une liste plus complète, cf. *El Moudjahid* des 18 et 19 juin 1976. Voir aussi S.M. BOUSBIAH, *op. cit.*, pp. 85-98, qui note : « ... la conférence nationale rassemble les organisateurs du débat et non les participants à ce débat » (p. 88).

(28) Résolution adoptée par la conférence nationale, *El Moudjahid*, 20 juin 1976, citée par S. M. BOUSBIAH, p. 96, texte intégral in *Ibid.*, pp. 148-150.

proprement algérien; bien que le texte précise : « toute révolution pour être sociale doit d'abord être nationale, tout comme toute révolution nationale conséquente doit nécessairement déboucher sur le social ». En somme, le passage de la « révolution démocratique populaire » à l'« édification du socialisme » constitue la « voie algérienne ». La Charte demande finalement moins aux individus d'être des musulmans parlant l'arabe et utilisant une problématique de développement de type marxiste, que d'agir en tant que *citoyens algériens*, de religion islamique, de culture arabo-musulmane et d'orientation socialiste. Un détail parmi d'autres permet d'éclairer le propos. Un passage signale que les « idées d'émancipation sociale » ne doivent rien aux expériences étrangères, mais ont mûri dans la conscience populaire « des premières années de la guerre d'indépendance » (p. 24). Tout s'est algérianisé au contact de ce peuple dont la mythique domine la Charte, un peuple devenu nation par l'expérience vécue, par catalyse, assimilation et intégration des valeurs transmues lors de l'appropriation (29).

Cette nation en devenir permanent, en projection, telle qu'elle transparaît dans les titre I (« L'édification de la société socialiste »), III (« Les grands axes de l'édification du socialisme »), c'est d'abord un peuple **mobilisé** par et pour la « Révolution socialiste » porteuse d'une « société nouvelle ». Les éléments de la transformation (passage de la « Révolution démocratique à l'édification du socialisme ») sont a) des *travailleurs*, transformés progressivement en « producteurs-gestionnaires responsables », donc en véritables *citoyens* (30), b) des paysans, c) des djounoud ou combattants et d) la jeunesse. Grâce à leur alliance, la « Révolution deviendra invincible »; et « pourra progresser dans la voie du socialisme » (p. 36). C'est aussi un peuple **encadré**, par des *militants*, membres de ce « parti d'avant-garde, seul capable de mener jusqu'à son terme le combat idéologique et politique pour la transformation des mentalités et le développement de la conscience socialiste » (*Ibid.*). Les militants sont les produits de l'histoire, de la guerre de libération avant tout. Ils appartiennent à cette « génération d'hommes valeureux qui ont pris les armes » (31), comme au passé politique plus récent. Ce sont des « hommes idéologiquement et politiquement aguerris, qui comprennent correctement et défendent les intérêts de l'Etat socialiste et la ligne politique du Parti, qui sont capables d'une abnégation pouvant aller jusqu'au sacrifice, pour inscrire dans les faits les idéaux de la Révolution ». Des individus « intègres... qui vivent uniquement de leur salaire

(29) Non sans que les dites valeurs et les systèmes les englobant ne fassent l'objet de compétitions par (inter)locuteurs interposés. Ainsi, ce qui pouvait ressortir du matérialisme historique a-t-il été abrasé entre avant-projet et projet, alors que la référence à l'Islam devenait manifeste, comme nous l'avons observé *supra*... La mention nouvelle de la *liberté de conscience* donna lieu à diverses interprétations. En raison du sens donné aux « libertés publiques », dans le système algérien, nous ne devrions pas chercher de références du côté de la vieille démocratie libérale et de ses idéaux, et pourtant !

(30) « En faisant du travailleur un producteur-gestionnaire responsable, on crée, du même coup, les conditions les plus propices à la promotion de l'homme et du citoyen ». Charte, p. 34.

Le travailleur est celui « qui vit du produit de son travail qu'il soit intellectuel ou manuel et n'emploie pas à son profit d'autres travailleurs dans son activité professionnelle ». *Id.*, p. 36.

(31) Discours du président Boumediène, le 19 juin 1975.

et ne s'adonnent, à aucune activité lucrative... » (32). Car « on ne peut posséder des affaires ou y être intéressé et assumer des responsabilités dans le Parti et dans l'Etat... » (p. 48).

C'est enfin un peuple **formé**, auquel il convient d'enseigner comment acquérir et partager une pensée nationale, « progressiste et socialiste » (p. 36), un peuple **transformé**, par l'éducation (alphabétisation, scolarisation, enseignement scientifique et technologique, formation des maîtres et des animateurs, promotion de la femme...). Il faut « *changer l'homme et le milieu* » (ruraux) par « *engagement de l'Etat socialiste dans le processus de transformation de la société* », faire du paysan un élément conscient de l'*édification socialiste* » (33). Il faut augmenter, en premier lieu, le nombre des travailleurs, car « *la révolution industrielle s'inscrit bien dans une perspective socialiste à travers ce fait capital que l'industrialisation permet l'élargissement et le renforcement du prolétariat en tant que composante sociale révolutionnaire* » (p. 78), et améliorer, en second lieu, « *la qualité de leur formation idéologique et le degré de leur conscience civique et politique* » (p. 37), pour faire d'eux des *producteurs des citoyens*, une force révolutionnaire. Il faut faire en sorte qu'aucun jeune ne reste « *à l'écart du travail idéologique autour duquel toute la jeunesse du pays sera mobilisée* » (p. 39).

Encadrer, transmettre des connaissances, permettre l'acquisition de bagages techniques, de savoirs scientifiques, faire assimiler des valeurs, des principes, un « esprit responsable », tout est inscrit pour une culture de **participation** nationale. Tout est construit pour aboutir à une « formation politique commune », résultat du double effet de « *l'effort idéologique et [de] l'action éducationnelle les mieux éclairés* » (p. 72). Culture et idéologie qui, précisent les rédacteurs, doivent être *sérieuses*, pour se conjuguer dans cette *culture idéologique socialiste* qui « *doit, patiemment, qualitativement pouvoir former les cadres supérieurs du pays et susciter des vagues chaque jour plus nombreuses et motivées de militants, de travailleurs et de citoyens responsables* » (*Ibid.*). Tout est organisé pour que, par le biais du Parti, du syndicat et des autres organisations de masses, « conscience socialiste », « discipline collective » et « morale socialiste » deviennent le lot de tous. « **Ainsi sera peu à peu éliminée la contradiction qui subsiste encore entre le niveau de conscience des travailleurs, et les nouveaux rapports de production socialiste** » (34).

Ce à quoi la Charte incite et invite, au fond, c'est à une **nouvelle libération** nationale par le socialisme. Or, le processus par lequel on y atteint mérite lui aussi quelques remarques. La première — qui vient naturellement

(32) Il a été ajouté à cette formule de l'avant-projet la mention « *ni directement, ni par personne interposée* », qui figure dans la version adoptée.

(33) Intertitres de l'avant-projet (« La révolution agraire ») ne figurant pas dans le texte définitif.

(34) p. 34, souligné par nous. La résorption de l'écart entre infrastructure superstructure, écart constaté par la Charte, s'opérerait sans heurts, grâce à la préparation idéologique des travailleurs. Pareille mention (les nouveaux rapports de production) renvoie à un vocabulaire marxiste, mais non à la théorie, moins encore à une praxis; la synthèse envisagée fort peu articulée sur des données objectives, relève plutôt de l'argument que de la démonstration.

au lecteur parce qu'elle conforte ce que suggérait déjà la comparaison entre l'avant-projet et le texte soumis au référendum — vise la notion de participation et la manière dont est orchestrée la mobilisation. Il y a, là encore, cette même tendance élitiste à dire aux individus ce qu'ils sont, ce qu'ils doivent devenir, et par quels moyens passer du stade actuel au stade socialiste. Et l'on retrouve semblable propension oligarchique à s'assurer la maîtrise du passage de celui-là à celui-ci, en gérant le système de formation dans sa totalité. La nation programmée ne peut être qu'une nation encadrée, dans ses diverses phases. Ce n'est pas là un fait nouveau. Les révolutionnaires, mais aussi les utopistes, ont préparé l'avenir des sociétés selon des plans conçus à l'avance, où le moins d'autonomie possible était laissé aux acteurs, le « peuple », les « masses »... Mieux, les moteurs des révolutions sont des minorités plus que cohérentes, homogènes. Mais la « perspective algérienne » tranche quelque peu sur les projets et visions de ce type, dans la mesure où la part de responsabilité et d'initiative laissée aux **participants** se réduit à une fonction de **contrôle** dont il est permis de se demander si elle constitue bien « *un élément essentiel du processus révolutionnaire* » tel que le définit la Charte (p. 57).

Les paragraphes consacrés au contrôle laissent plutôt l'impression d'un mécanisme autoritaire plutôt que populaire, ou étatique plutôt que social. « *Si la Révolution fait confiance aux hommes, il n'en demeure pas moins qu'elle doit prévoir, de la base au sommet, des mécanismes de contrôle qui ont pour tâche de vérifier si l'exercice de la responsabilité et l'exécution des décisions s'inscrivent dans le cadre de l'orientation générale du pays et sont conformes aux normes prévues par la loi* » est-il énoncé. Et : « *l'activité de contrôle... exprime la volonté de la Révolution d'assurer la gestion du pays dans l'ordre, la clarté et la rationalité, et de veiller à prévenir les insuffisances, les carences, les déviations* ». Suit une liste non exhaustive des domaines où ladite activité doit s'exercer (pp. 57-58). Or, investigation et inspection, pénalisation et éducation, incitation et coercition, récompense et promotion, si elles doivent être « populaires », c'est au sens où elles sont d'abord portées à la connaissance des populations et exercées ensuite dans les institutions en place, assemblées populaires, des communes, wilayate, assemblées de travailleurs. Des « organes permanents au niveau des différentes administrations de l'Etat », et des « institutions nationales appropriées » sont prévus par ailleurs, et nous les retrouvons dans la constitution. Mais si le contrôle est partout, il est à la fois délayé et distribué de telle manière que chaque secteur semble se contrôler lui-même, permettant rarement de sortir du technique ou du localisé pour déboucher sur un véritable contrôle politique global. Le pouvoir échappe en quelque sorte à toute une procédure de surveillance, à tout un appareillage différencié de censure qui ne l'atteint pas directement.

Pour pousser plus loin le raisonnement, on peut s'interroger sur le sens de cet univers de **participation** organisée. Pour l'heure, celui-ci tient dans le symbole d'une nation-patrie à caractère unanimiste, se développant grâce à des catalyseurs nommés croissance économique, ferveur religieuse, anti-impérialisme, allant « au » socialisme sous la direction éclairée d'un parti d'avant-garde. Au point de vue de la **représentation**, le choix des repré-

sentants répond à la même logique. Une population encore en partie aliénée et pas encore idéologiquement mûre ne peut être laissée maîtresse de ses choix. Au parti donc de pré-sélectionner les candidats aux différentes assemblées populaires, des communes (APC), des wilayate (APW), en attendant l'Assemblée nationale (APN) prévue par la constitution. Choisis par des « instances » dont la légitimité — étant donné le discours autocritique sur le FLN qui n'a cessé d'être développé depuis 1962 et le « Programme » de Tripoli — n'est pas forcément démontrée... Les mandataires de tous niveaux correspondent-ils bien aux normes impératives de la Charte ? Sous forme plus explicite, le peuple est-il représenté par les plus aptes, les plus intègres, les plus engagés sinon les meilleurs militants ? Se retrouve-t-il dans les délégués choisis pour lui plus que par lui ? (35).

D'un autre côté, l'**expression** des intérêts divers, semble plus volontiers canalisée que transmise par des organisations considérées comme instruments de formation, écoles de la démocratie, cadres de regroupement, plutôt que comme des forces chargées d'exprimer les aspirations, professionnelles mais aussi culturelles, sociales et (pourquoi pas ?) politiques, de leurs membres. La liberté de pensée, (de « conscience ») est un principe fondamental de l'Etat, affirme la Charte. De même que le droit à l'information, l'égalité devant la loi, la sécurité. Et, « *la démocratie socialiste s'identifie finalement avec la libération du citoyen de toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme* » (36). Mais comment s'articulent-ils sur la réalité ? Sous quelle forme juridique les retrouve-t-on pour que leur pratique soit assurée ? (37).

La **gestion** politique par les citoyens de ce qui les concerne très directement relève donc plus du principe que des faits, dans l'étape actuelle de la transition entre démocratie nationale et socialisme (inter ?) national. Car, pour que gestion il y ait, il conviendrait que la formation réalisée sous la houlette du Parti et de ses organisations annexes, permît d'acquérir une compréhension des phénomènes politiques, une maturité permettant de peser ensuite sur les décisions prises par le sommet de la hiérarchie, et de concevoir un destin collectif en pleine responsabilité. Or, la Charte parle plus volontiers des degrés et des formes de la préparation idéologique que des modalités de la formation et de la socialisation politiques. Les termes « abnégation » (pouvant aller jusqu'au « sacrifice »), et de « discipline »,

(35) Le pouvoir et l'Etat ne peuvent être l'émanation directe du peuple, ni son reflet réduit, tant que ne sera pas réalisée cette société socialiste vers laquelle on tend. Mais rien ne démontre que ceux appelés pour tenir les rênes dans cette phase transitionnelle soient les plus aptes à y conduire.

(36) Cf. « l'Etat et le citoyen », *Charte*, pp. 55-57.

(37) N'y a-t-il pas quelques contradictions dans les termes mêmes employés dans la Charte, au sein de simples propositions ? Un développement réalisé par le triple intermédiaire d'une planification : 1°) *scientifique* dans sa conception, 2°) *démocratique* dans son élaboration et 3°) *impérative* dans son application, ne ménage-t-il pas, du seul point de vue du vocabulaire des tendances pour le moins différenciées. Et que nous retrouvons ailleurs, dans le caractère polysémique attribué aux termes tripodes du système, tel le travail à la fois droit, devoir et honneur, tel l'individu, libéré successivement comme producteur, comme travailleur et comme citoyen, telle la Révolution, culturelle, agraire et industrielle, et au sein de cette dernière le développement tripolaire des industries de base, de valorisation des matières premières et légères, ainsi que celui de l'industrialisation a) « globale et intensive », b) créatrice d'emploi, c) d'un haut niveau technologique.

indiquent que des individus doivent agir, mais non que l'origine et la maîtrise de l'action leur appartiennent.

Il est loisible de rétorquer à cela que le présent stade ne permet pas mieux, d'une part, et que le thème central de la Charte ce n'est pas l'homme, pourvu par vertu miraculeuse des attributs de la vieille démocratie à l'occidentale, mais la nation algérienne, échappant à la dépendance par la croissance économique. Ce serait donc la gestion économique qui importerait plus que la gestion politique, pour l'instant. Sans répondre directement à cet argument, certains notent que l'autogestion, qui décroît en proportion dans les faits d'année en année, sort discrètement du vocabulaire officiel, au point que la Charte nationale ne fournit aucune variation sur un thème surexploité par la Charte d'Alger de 1964. Sur les coopératives elles-mêmes, le texte est plus discret que prévu. On dira que la Charte de la gestion socialiste des entreprises existe déjà et n'a nul besoin d'être reproduite dans le document de 1976. Certes, mais son esprit et sa lettre sont-ils bien appliqués ? Les sociétés nationales la respectent-elles ? Et l'Union générale des travailleurs algériens ne se cantonne-t-elle pas, pour sa part, dans une fonction gestionnaire plus que représentative ? La décentralisation, la déconcentration du pouvoir économique ne s'achoppent-elles pas à d'infranchissables obstacles, en raison des impératifs de la production, des choix technologiques et du combat prioritaire pour le développement ? La gestion socialiste des entreprises n'est-elle pas condamnée à « de plus en plus obéir aux normes de l'efficacité économique », reléguant ainsi les droits sociaux, le contrôle direct et la participation aux décisions, au rang des intentions secondes ou repoussées ? (38). Et n'est-ce pas l'administration directe de l'essentiel du secteur économique par l'Etat qui conditionne tout ? Etat qui n'a cessé de se renforcer depuis l'indépendance, et qui vient de se donner de nouvelles institutions, une constitution légitimant sa suprématie.

### INSTITUTIONS (39)

Renouant, après un intervalle de onze années, avec la pratique constitutionnelle, le document adopté le 19 novembre 1976 par 7 millions de oui (soit 99,18 % des votants) propose un type de régime qui ne rompt pas aussi clairement que l'on s'y attendait avec celui de 1963. La continuité est même frappante, si l'on se place du point de vue de la concentration des pouvoirs au profit d'un Président libre de tout contrôle effectif, du moindre contre-poids efficace. Ce qui ne va pas sans paradoxe, dans la mesure où le régime actuel — dès la déclaration préliminaire, constitutive du 19 juin 1965 — avait justement fait le procès du pouvoir centralisé et personnalisé de son prédécesseur, celui de Ben Bella.

(38) Cf. MIAILLE (Michel), « Contribution à une réflexion historique sur l'entreprise socialiste algérienne », *Revue algérienne*, 1972-3, pp. 653-693, ainsi que le débat entre Michel BARRAK et Michel MIAILLE sur le même thème in *Revue algérienne* 1974-2, pp. 259-335.

(39) L'analyse détaillée du texte et de ses implications fera l'objet d'études plus élaborées, à paraître dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* 1977, sous le titre général de « Légitimation du pouvoir et représentation politique au Maghreb ».

## UN RÉGIME PRÉSIDENTIALISTE ?

La fin du monopole d'une instance « dépositaire » de la souveraineté nationale (fiction collégiale représentée par un Conseil de la Révolution réduit de plus de moitié) indiqua d'abord que la dévolution du pouvoir s'opérait au profit d'autres instances. Non que le conseil disparût officiellement — à la différence d'autres organes tel que le Conseil Economique et Social, lieu d'information et d'échanges pourtant précieux (40) — mais une présidence, une assemblée populaire nationale, un parti, allaient être cautionnés par approbation populaire; le Conseil voyant ses fonctions politiques réduites à une sorte de contrôle moral suprême, de symbole de la révolution (41). L'annonce, par le FLN, que l'unique candidat au poste présidentiel serait le président sortant, c'est-à-dire en exercice, et ce avant que ne se déroulât le référendum constitutionnel, mettait d'autre part l'accent sur le responsable de l'exécutif, sans ambages, donc sur l'institution présidentielle.

Les pouvoirs attribués par le texte au seul Président confirment cette impression. Elu au suffrage universel, le candidat est proposé par le Parti pour six années renouvelables. Il dispose du pouvoir réglementaire, de la possibilité de légiférer par ordonnance hors des sessions de l'Assemblée nationale, à laquelle il peut demander une seconde lecture de toute loi qu'elle n'aurait pas votée. De plus, il lui est loisible de saisir le peuple par voie de référendum, comme de demander une modification de la Constitution. Il peut encore dissoudre l'Assemblée, en prolonger exceptionnellement le mandat, ou demander sa réunion en session extraordinaire. Les membres du Gouvernement, nommés par lui, sont responsables devant lui, ainsi que le Vice-président et le Premier Ministre, dont l'existence institutionnelle est laissée à sa seule initiative. Maître de décréter l'état d'exception, qui l'habilite à prendre toutes les mesures nécessaires, le Président assume tous les pouvoirs durant l'état de guerre; la constitution étant automatiquement suspendue. Si bien que, en dépit d'organes consultatifs, tel le Haut conseil de sécurité, et de conditions particulières d'exercice des pouvoirs que l'on vient d'énumérer, la Constitution paraît avoir été taillée à la mesure du seul homme capable d'assumer ces diverses fonctions,

(40) Voir BENCHEIKH (Madjid) : « Le conseil national économique et social ». *Revue algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques*, 1975-1, pp. 77-95.

(41) Une certaine logique (politique plus que juridique) impliquait que le Conseil de la Révolution cesserait d'exister dès la constitution votée. Nombreux s'attendaient donc à sa suppression. Organe suprême du Parti, le Conseil peut survivre à ce titre jusqu'à la réunion d'un nouveau congrès. (Cf. les dispositions de l'article 198). Constitué le 19 juin 1965, il comportait à l'origine 26 membres. Il en restait 11 au moment où la constitution était promulguée (3 passés à l'opposition, à l'extérieur, 5 morts, 7 ayant cessé de participer aux travaux). Les personnalités restantes en novembre 1976 étaient : le Président Boumediène, les colonels Abdelghani (Mohamed Ben Ahmed) ministre de l'Intérieur, Belhouchet, Bendjeddid, Ben Haddou, Yahyaoui, Bencherif (gendarmerie), Draïa (sûreté), MM. Boutefflika (ministre des affaires étrangères), Tayebi Larbi (Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire), et Cherif Belkacem (ministre d'Etat, président du conseil économique et social et de la commission nationale de la gestion socialiste des entreprises jusqu'au 16 juillet 1975. Cf. AAN 1975, p. 439). Si l'on considère que la maladie ou le retrait volontaire ont tenu à l'écart des réunions le colonel Ben Haddou et M. Chérif Belkacem, le chiffre des membres effectifs du Conseil descend à 9.

dans l'univers politique actuel. Ceux qui espéraient une plus grande division du travail politique entre les membres de l'équipe dirigeante ne la trouveront pas dans l'institution à laquelle le Président Boumédiène a été élu à la quasi-unanimité (42).

En appui du Président, plutôt que pour contrebalancer son action, la fonction législative est remplie par l'assemblée populaire nationale. Celle-ci forme le sommet des instances mises progressivement en place depuis 1965. Après les assemblées populaires communales (APC), élues en 1967, 1971, 1975, l'Assemblée nationale doit être choisie à son tour au début de l'année 1977.

L'élection des députés pour cinq ans, au suffrage universel direct, s'opère « sur proposition de la direction du Parti ». Ce qui laisse supposer que le FLN constituera comme pour les assemblées régionales des listes comportant deux fois plus de postes à pourvoir (43) avec le souci de donner une image des différentes forces sociales de la Révolution; soit une majorité de travailleurs et de paysans (art. 8), excluant les riches (art. 9).

Les tâches de l'Assemblée sont de deux ordres. De légiférer d'abord, c'est-à-dire d'élaborer et de voter la loi, dont le domaine est fixé de manière limitative. De participer avec les autres assemblées, locales mais aussi de travailleurs, au contrôle. Ce dernier a pour objet « *d'assurer le bon fonctionnement des organes de l'Etat dans le respect de la Charte nationale, de la Constitution et des lois du pays* » (art. 148).

Dans le même projet de restructuration, la Charte annonçait une rénovation générale du parti. L'alliance des travailleurs, des paysans, des djounoud (combattants), de la jeunesse et des militants révolutionnaires doit s'opérer « *sous la direction d'un parti d'avant-garde, seul capable de mener jusqu'à son terme le combat idéologique et politique pour la transformation des mentalités et le développement de la conscience socialiste* », avait-on noté. La constitution, dès le préambule, affirme que « *l'organisation du Congrès du Front de Libération Nationale qui aura à édicter les statuts du Parti et à donner à celui-ci ses instances dirigeantes, parachèvera l'œuvre entreprise, en vue de pourvoir la nation d'institutions appelées, suivant les termes de la proclamation du 19 juin 1965 à « survivre aux événements et aux hommes ».*

Fondement du système institutionnel algérien, instrument d'organisation du peuple « *pour la concrétisation des objectifs de la Révolution socialiste* », le FLN est réaffirmé dans ses fonctions de direction, de conception et d'animation ». Par ses instances dirigeantes, « *il oriente la politique générale du pays* ». Agissant dans des organes séparés de l'Etat, mais complémentaires des siens (44), le Parti assume la « fonction politique » principale. Le texte

(42) Voir résultats dans la partie « Documents ».

(43) Après hésitations et demandes, c'est finalement un candidat *sur trois* (et non sur deux) qu'il a été demandé à l'électorat de sélectionner. Ouverture en direction d'une plus grande « démocratisation » ? C'est la réponse officielle. Pressions diverses, pour que les listes contiennent une plus grande variété de candidats, est l'argument des observateurs.

(44) De plus, « *les fonctions déterminantes de responsabilités au niveau de l'Etat sont détenues par des membres de la direction du Parti* » (art. 102).

constitutionnel réaffirme là une prééminence jamais contestée, mais toujours abstraite, comme si le parti demeurerait la caution majeure. Car l'annonce d'un congrès en 1977, la rédaction de nouveaux statuts, l'intégration de jeunes militants, les épurations et restructurations envisagées, ne constituent pas à proprement parler une nouveauté. Depuis 1963, le FLN n'en finit pas de remplir les tâches théoriques les plus lourdes, tout en se trouvant dans l'impossibilité matérielle de le faire. De même, sa résurrection ne cesse d'être un des objectifs du pouvoir. Débarrassé de la trop lourde charge symbolique passée, qui faisait de lui le porteur et l'exemple de l'unité nationale, le FLN a-t-il plus de chances objectives de réussir désormais ce qui lui était interdit hier encore ? Une telle question n'est pas de pure forme. Elle soulève un des problèmes de l'Algérie contemporaine, celui de l'encadrement, d'un instrument de la dynamique nationale et du développement (45).

Mais l'institution, au sens commun de la chose instituée, dont la Constitution, comme la Charte, sanctionne la puissance dominante, ce n'est pas le Parti et son congrès mais l'Etat à travers ses obligations et honneurs. Non seulement il lui est attribué la charge symbolique la plus forte, mais il détient encore les responsabilités concrètes les plus grandes. L'Etat « incarnation de la souveraineté nationale restaurée », « sérieux, stable et fort », « veille à ce que l'économie ne soit pas accaparée au profit d'une couche privilégiée » ; « prend en main l'économie », « organise la production », les rapports sociaux ; garantit les libertés ; assure sa propre décentralisation, etc. Organe protégée et omniprésent, l'Etat est le moteur du développement. A la fois incitateur, catalyseur et maître de la transmutation, propriétaire et gestionnaire, assurant la transformation de la société comme le passage au socialisme, il remplit une fonction déterminante. Fonction que confirme la Constitution (art. 14, 29, 41, 48, entre autres, et tout le chapitre III « De l'Etat » en général). L'Etat-abstraction « tire son autorité de la volonté populaire », l'Etat-appareil « reste au service exclusif du peuple » (art. 26), mais a toute la charge concrète. « Démocratique dans ses objectifs et dans son fondement » (art. 27), il gère aussi « la propriété de la collectivité nationale » à travers ses entreprises (art. 32). Reposant sur des grands principes, il est en même temps le grand organisateur des biens de ce monde, « responsable des conditions d'existence de chaque citoyen ». Ces doubles rôles impliquent en fait multiples missions, et polyvalence. Et c'est lui le véritable instrument de l'algérienisation comme de la nationalisation, lui qui, disait déjà la Charte nationale, est chargé d'instituer la démocratie socialiste (p. 55). C'est sur lui, que tout repose. Or, le système étatique que les constituants cherchent à confirmer — en le consolidant dans sa représentativité comme ferment et produit de l'unité nationale — reste fragile, menacé qu'il est par des conflits non réglés, des engagements

(45) Cf. LECA (Jean) et VATIN (Jean-Claude) : *L'Algérie politique. Institutions et régime*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975, pp. 13-45 et 85-126. Le Congrès tourne au mythe. Depuis « les statuts provisoires » de 1968, l'« année du parti » en 1970, il est l'avenir en restructuration. Ahmed Kaid l'a annoncé depuis, M. Bouteflika l'a affirmé en 1974. En 1976, nouvelles assurances, par la bouche du Président, nouvelles garanties par les textes, nouvelles attentes. Mais quel sera son rôle maintenant que la Charte et Constitution ont été rédigées et consacrées, en partie en dehors de lui ?

difficiles à tenir, des disparités internes, une crise qui touche tout le Maghreb de l'ouest.

## PROBLÈMES

Les deux documents qui jettent les fondements du régime rénové, charte et constitution, sont en même temps projectifs, prospectifs. Ils tendent à engager l'avenir de façon volontariste. En ceci, ils supposent résolu un certain nombre de problèmes, pourtant complexes, présupposent une unité idéologique et culturelle pas tellement évidente. Ils posent comme donnée que les orientations économiques sont les meilleures possibles, qu'elles ne subiront aucune altération, ni répercussion d'envergure notamment au niveau de la composition sociale. Ils sous-entendent que les tensions politiques seront résorbées au minimum nécessaire pour permettre une évolution aussi rapide que souhaitée. Or, dans ces divers domaines, l'année 1976 a fourni déjà l'occasion de constater quels obstacles rencontraient les mutations annoncées.

### LA CULTURE NATIONALE ET SES COMPOSANTES

Si l'on se réfère une nouvelle fois à la Charte « ... toute entreprise qui se fixe aujourd'hui une reconstruction de la pensée musulmane, doit, pour être crédible, renvoyer obligatoirement à une entreprise beaucoup plus vaste : la refonte totale de la société ». Et l'édification du socialisme « s'identifie avec l'épanouissement des valeurs islamiques qui sont un élément constitutif fondamental de la personnalité du peuple algérien ». A en juger par le texte, comme par diverses proclamations, religion et détention collective des moyens de production ne sont nullement contradictoires. Dans l'abstrait, la formule est acceptable. Au sein de la société algérienne, elle fait bon marché de blocages et refus évidents. Les mentalités semblent largement en retrait, par rapport au discours. Mais l'effort systématique du pouvoir de contrôler l'enseignement religieux, en nationalisant l'enseignement privé, en développant les instituts islamiques, comme la tutelle exercée sur un « clergé » musulman, démontrent qu'il cherche à se donner les moyens d'accorder les réalités aux programmes (46).

Non que la religion, telle qu'elle a été défendue dans les textes, ait fait l'objet de disputes idéologiques au grand jour, d'antagonismes ouvertement

(46) En 1976, les établissements privés (environ 80 000 élèves) ont été intégrés à l'éducation nationale et sont gérés désormais par les ministères des enseignements, primaire et secondaire. La presse française y a vu musulmanisation (environ 40 000 élèves étaient dans des écoles religieuses), alors qu'il s'agissait avant tout d'étatisation. En vue, notamment, d'uniformiser le système d'éducation scolaire, de promouvoir un cursus d'un nouveau type à travers l'« école fondamentale » (neuf années en trois cycles de trois ans) et de contrôler le contenu comme les méthodes d'enseignement. La généralisation des cours d'instruction religieuse, islamique, serait plutôt une compensation accordée à ceux restés très attachés à la formation coranique. Elle tend, ici encore, à l'uniformisation et à éviter les formations différenciées religieuse/laïque ou traditionnelle/moderne et à favoriser une gestion globale.

proclamés. Elle a donné lieu à des débats publics importants, non à des affrontements répétons-le. Il y aurait même eu un consensus assez rapide sur l'essentiel. Mais elle passe en quelque sorte par-dessus croyances et pratiques, et unifie dans l'immatériel ce qui n'est pas que spiritualité. L'Islam ne peut être récusé, sauf par quelques extrémistes laïcs qui s'excluent aussitôt. Les versions qui sont données ne sont toutefois pas uniment concordantes. Dans la formule « Islam plus socialisme », certains retiennent le premier mot, d'autres le second, et les troisièmes se demandent comment ménager les prescriptions morales de l'un avec les consignes impératives et le matérialisme de l'autre. Combiner le dogme islamique et les préceptes coraniques aux vertus progressistes et aux lois économiques du socialisme, proclamer leur association au service de la cause nationale algérienne, c'est se convaincre que, totale ou partielle, la synthèse est possible. En dépit du vaste programme à caractère didactique qui s'est développé dès avant 1976, les « intégristes » des deux camps n'ont pas désarmé, et chaque occasion est bonne pour des courants ou groupes moins passionnés de pousser leurs avantages idéologiques et leurs intérêts matériels plutôt du côté de la doctrine religieuse ou en direction de la pensée politique. La période qui a suivi la publication de l'avant-projet de Charte nationale a très bien démontré que derrière les masques et les fleurets mouchetés s'abritaient des adversaires non réduits; les uns criant Islam chaque fois que les autres disaient socialisme; le pouvoir martelant au-dessus de la mêlée : rénovation de l'Islam par le socialisme, Islam révolutionnaire ou militants socialistes + musulmans = Algériens; quelque thuriféraire parlant même de socialisme islamique dont il n'est nulle trace (47). Le Président, de son côté, n'hésitait pas à transformer « cette liaison entre le temporel et le spirituel » en images audacieuses, lorsqu'il affirmait à propos des villages socialistes : « L'édification de mille villages signifie l'édification de mille mosquées ». Que l'exégèse permette de résoudre les contradictions apparentes, qu'authenticité et spécificité aillent en harmonie dynamique *in abstracto*, qui ne se satisferait de pareille formulation ? Il reste que les individus n'entendent pas accorder aux mots les mêmes contenus que leurs gouvernants (qui ne donnent pas toujours les mêmes définitions à des termes décidément ambigus) (48), que

(47) La plupart des déclarations du Président Boumediène lui fournissent l'occasion d'inciter aux rapprochements, de pousser à l'intégration : « révolutionnaire et musulman ». Islam militant et monde arabe progressiste constituent, en fait, les sources de référence constamment mêlées dans les propos du chef de l'Etat. Cf. le discours prononcé le 20 juin 1976.

(48) Cf. JOSEPH-JEANNENEY (Brigitte) : « Quel socialisme en Algérie ? ». *Projet* pp. 945-958. Le terme socialisme n'a pas le même sens suivant le temps et les hommes. Celui de M. Ahmed Kaid était le juste prolongement de ce qui était déjà contenu dans l'Islam dès son origine : égalitarisme et progrès mêlés. M. Bouteflika en donnait une version moins précise, le définissant comme « le patriotisme, la conscience civique, l'organisation (Parti et organisation de masse) ». (Discours au cinéma l'Atlas, mai 1974). Le signifié varie aussi dans les discours (19 juin 1965, 23 décembre 1975) présidentiels. Cf. *Discours du Président Boumediène*. 6 vol. Alger, Ministère de l'Information et de la culture, 1970, 1972, 1975 (2 vol.), 1976. Pour ceux de l'année 1976, cf. la « Chronologie », *infra* et la partie « Documents ». Pour la Charte, rappelons les phrases qui peuvent fournir définition : « Dès lors qu'un pays lutte pour l'indépendance réelle, qu'il décide d'abolir la propriété privée des moyens de production et qu'il se prononce dans les faits pour la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme, il s'engage dans une voie socialiste » (souligné par nous). Et : « la propriété d'Etat représente la forme la plus élevée de la propriété sociale ». Voir Charte nationale, pp. 29-35.

nombreux continueront à penser Dieu d'un côté et Marx de l'autre, tradition ici et perturbation là (49).

L'unanimité nationale, hautement proclamée, n'empêche pas, par ailleurs, de constater des tensions, de voir s'exprimer des insatisfactions, qui reproduisent à propos de la langue ce qui était observé par le biais de la religion; l'arabe tenant ici le rôle de l'Islam. Pour prendre un exemple « chaud », la berbérophonie n'est pas uniquement une fabrication coloniale; elle correspond à des minorités vivantes (3 millions de personnes environ dont une bonne partie est bilingue et pratique l'arabe dialectal). Dans son discours du 19 juin 1976, le Président Boumediène expliquait clairement le point de vue unitaire de la nécessité, lorsqu'il énonçait : « La question est de savoir ce qu'il adviendrait du lien national après 50 années si les dialectes étaient pris comme base ». Si beaucoup partagent ce point de vue et ressentent le besoin d'une langue *nationale*, tous n'estiment pas que les autres langues doivent être considérées comme simples « dialectes », ou être sacrifiées, ni que l'arabe classique soit le meilleur outil véhiculaire (50). Ils reconnaissent volontiers que la culture et la langue sont, au sein des nationalismes modernes, les catalyseurs-clés de la loyauté nationale. Et la Charte ne faisait que le constater : « *La langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien* ». L'imposition de l'arabe classique, toutefois, à divers effets qui, pensent-ils, ne sont pas forcément ceux escomptés. A partir du moment où la majorité utilise l'arabe dialectal et une minorité le berbère, la mise en place d'un système de formation et d'enseignement implique sélection et ségrégation, au détriment des couches culturellement défavorisées et à l'avantage de celles possédant déjà un bagage linguistique classique.

La différenciation sociale qui en résulte — contraire au projet d'unification nationale — peut se compliquer du fait que c'est au moment même où le processus d'arabisation est généralisé, qu'il accorde à ceux qui possèdent le français une « surprime » culturelle, pouvant fort bien se traduire en avantages économique (emploi) et social (statut).

Quant aux arabisants purs, flattés en parole, et encouragés dans cette voie par l'idéologie dominante et la pression de l'opinion, ils se découvrent, pour la plupart, des laissés — pour — compte du système de développement, heurtent à bien des contradictions, se trouvent limités pour beaucoup aux petits emplois, aux petits salaires. Ils en conçoivent déceptions et rancœurs, et pensent être dans leur bon droit, en revendiquant une plus juste répartition des avantages ou bénéfiques, un plus libre accès à la fonction publique,

(49) Qu'on ne se méprenne point, la présente réduction ne présuppose pas que le clivage droite/gauche se retrouve entre islamisants/socialisants. Il traverse les uns comme les autres, dont les compositions sociales sont éterogènes et les degrés de consciences inégaux.

(50) Il est clair que nation signifie véhicule unitaire. Aux langues vernaculaires, auxquelles s'ajoutent le français, s'imposera l'arabe classique, dont le choix est explicitement « politique ». Les Algériens doivent donc intégrer des valeurs qui doivent les intégrer à une seule communauté : ils seront et arabes et musulmans donc *pratiquants* d'une langue et d'une religion. Du point de vue de l'Etat, l'archétype de l'Algérien de demain englobe à la fois l'appartenance à un lieu, à la communauté et une langue, arabes, et l'adoption d'une politique de développement particulière; les sous-cultures ne sont pas mentionnées, ni une autre culture que l'arabo-islamique.

aux sociétés nationales, aux responsabilités. Ils ont, d'ailleurs, tout à gagner à une répartition plus équilibrée, sinon plus juste des richesses. Ils rencontrent alors les monopoles de fait des francisants qualifiés ou installés — que ne rebute pas une arabisation de principe et qui y consacrent volontiers au prix de quelques formules souvent employées — et, de plus en plus, les bilingues arabes-français et arabes-anglais, qui possèdent à la fois la légitimité et la technicité.

Le processus d'acculturation nationale prend donc, sur une pâte artificiellement homogénéisée, et est censé mener au plus court vers les buts poursuivis. Il faut, en réalité, compter avec des tensions potentielles et d'inévitables compétitions, des désirs contradictoires, des demandes centrifuges. La solution préconisée par la Charte, et mise en œuvre dès octobre 1976, cette formation progressive dès le cycle de base de l'« école fondamentale » (équivalent de l'école primaire), et qui doit conduire au cycle « terminal et d'orientation » à travers le cycle d'« éveil », a bien pour vocation de préparer les nouvelles générations à la culture de développement (technicité de niveau international préservant la « personnalité de base » nationale). Mais les écoles peuvent-elles suffire aux 3 342 000 élèves rentrés le 10 septembre (soit 70 % de scolarisés) sur l'ensemble du territoire ? Alger, qui ne cesse de grandir, et le reste de la wilaya ont un demi-million d'élèves ; qu'en adviendra-t-il ? Etant donné les difficiles problèmes de la formation et de l'encadrement, l'insuffisance des locaux et des maîtres, le peu de prestige de la fonction enseignante (la faible rémunération y est pour beaucoup) à tous les niveaux, l'extraordinaire investissement que cela représente (30 % du budget de fonctionnement sont consacrés à l'enseignement et à la formation selon la loi de finances), la difficile résorption du déséquilibre (flagrant ici plus qu'ailleurs) entre villes et campagnes, le nouveau pari pris par l'Algérie au cours de l'année ne va pas sans risques. Les seules difficultés rencontrées pour alphabétiser, par exemple, laissent supposer que, ici comme ailleurs, le programme de la Révolution culturelle en cours devra subir quelques révisions (51).

#### LES CHOIX ÉCONOMIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

*« La planification s'affirme comme un instrument de direction et de démocratisation de l'économie et comme un moyen de répartition équitable des fruits et des charges du développement », peut-on lire dans la Charte nationale (p. 32) (52). « Le plan national doit assurer le développement intégré et harmonieux de toutes les régions et de tous les secteurs d'activité. Il réalise l'efficacité de l'emploi de toutes les forces productives, l'accroissement du produit national et sa juste répartition, ainsi que l'amélioration du*

(51) Sur toutes ces questions, voir la « Chronique sociale et culturelle » ci-après.

(52) Cf. aussi p. 119 : «... le développement en Algérie, c'est d'abord essentiellement, la mise au œuvre de manière cohérente et dans le cadre d'une politique planifiée, des actions nécessaires pour parvenir à concrétiser les objectifs historiques que le socialisme en Algérie se propose d'atteindre ». Souligné par nous.

niveau de vie algérien ». Et « l'élaboration du Plan national est démocratique... la mise en œuvre doit être décentralisée sans préjudice de la coordination centrale au niveau des instances du Parti de l'Etat ». Deux précisions que livrent les articles 30 et 31 de la Constitution. Or, au moment même où était instituée cette procédure de gouvernement de l'économie, la planification marquait le pas dans les faits.

L'Algérie, après un pré-plan de trois ans (1967-1969), un premier plan quadriennal (1970-1973), abordait la fin du second (1974-1977). Après quelque tâtonnement, et une période euphorique correspondant aux orientations et réalisations des années 1970, le deuxième quadriennal (53) ne répondait plus aux promesses. Perturbé, voire remis en cause par la conjoncture pétrolière (restriction des recettes, inflation internationale), par un sous-développement persistant, ou en tout cas le déficit chronique de l'agriculture en dépit (et quelquefois à cause) de la Révolution agraire (impliquant importations alimentaires), par l'absence de maîtrise technologique (retards et faibles rendements), le second plan finissant se déroulait en période dépressive et dans une certaine morosité malgré un excédent budgétaire de plus de 3 milliards de dinars (54). A tel point que la planification elle-même n'est plus présentée comme une panacée. Ceci expliquerait en partie, en plus de l'intense mobilisation politique de l'année 1976 qui a orienté les énergies du côté des textes et de l'institutionnalisation, que la préparation du troisième quadriennal (1978-1981) se soit opérée sans beaucoup de publicité. Quelle que soit la conjoncture, un pays qui veut construire le socialisme peut-il se désintéresser de l'outil principal qui y conduise, par le biais de l'industrialisation sans doute mais non exclusivement ?

Or, le secteur industriel, qui a consommé une bonne moitié des investissements nationaux en moyenne et qui a fait figure de réussite exceptionnelle largement commentée et enviée, a quelque peu caché le reste. A la progression quasi autonome de l'industrie n'a pas correspondu une croissance agricole de même ordre. La production des campagnes a même été révisée en baisse, malgré différentes expériences successives, autogestion, coopératives d'anciens combattants, coopératives de la révolution agraire, regroupements, nationalisations et distributions de terre, et malgré une profonde modification de l'image de la campagne dans l'idéologie officielle (55). Si bien qu'en dépit d'une excellente récolte en 1976, les produits agricoles et alimentaires constituent, après les biens d'équipement et les produits semi-finis, le troisième poste des importations; ce qui a fait baisser la part de la « rente pétrolière » algérienne « brûlée » par la nourriture venant de l'étranger

(53) Cf. II<sup>e</sup> Plan quadriennal (1974-1977). Rapport général. Alger, mai 1974. Cf. aussi Rapports sectoriels, et tableau V « Programme global d'investissement pendant le second plan quadriennal. Voir « Chronique économique », *infra*, et DURRENBERGER (Christian-Karl) : *L'évolution des investissements en Algérie (1962-1975)*. Maîtrise d'histoire, Université de Nice, soutenue en 1977.

(54) Voir les « Chroniques économiques », de l'Algérie in *AAN 1975*, pp. 497-534 et in le présent Annuaire, *infra*.

(55) Cf. Leca (Jean) : « Ville et système politique. L'image de la ville dans le discours officiel algérien ». Communication au séminaire sur les systèmes urbains maghrébins. Hammamet, juin 1976. (A paraître in A. RASSAM et A. ZGHAL (ed) : *Systèmes urbains maghrébins*).

(plus de 25 % en 1975 mais qui, si l'on y ajoutait le coût du soutien apporté aux denrées de première nécessité, produites sur place, dépassait largement les 30 %). Mais n'est-ce pas qu'un répit, eu égard à la croissance démographique que ne suit pas la production agricole ?

Le développement industriel lui-même n'atteint pas les normes de productivité annoncées. La plupart des sociétés nationales demeurent peu bénéficiaires, financièrement, cherchent en vain à le devenir et ne prennent que lentement le chemin de la rentabilité; en dépit des admonestations officielles, des recommandations du pouvoir et des proclamations des présidents directeurs généraux. Malgré les rigueurs d'une loi de finances 1977 qui multiplie les contrôles et restreint les degrés d'autonomie (contribution unique pour dix grosses sociétés, mais non la SONATRACH, recettes ne pouvant être utilisées sans autorisation, incitation à investir, visas du Plan et des Finances).

La déperdition risque de se faire d'autant sentir que les perturbations du marché mondial ont non pas imposé une diminution de la production de pétrole en 1976 (plus de 46 millions de tonnes de brut) mais conduit à un tassement relatif des recettes tirées de l'extraction et de la vente, dans la mesure où les termes de l'échange produits pétroliers-biens d'équipement, favorables à l'époque du deuxième plan, se sont dégradés. Et les contrats, concernant le gaz, assurent encore une relève toute théorique en 1976. L'ouverture sur le marché mondial, par le biais des accords avec les Etats-Unis d'Amérique (Distrigas, El Paso, Eascogas) ne vont pas sans contrepartie. L'exportation par méthanier (liquéfaction) ou par gazoduc imposent d'énormes investissements, un appel aux capitaux étrangers, une clientèle stable sur le long-terme, tous éléments qui rendent de plus en plus difficiles des ruptures et des replis sur soi. Cette dépendance vis-à-vis de l'extérieur devrait être compensée par des rentrées financières importantes, en raison du rôle grandissant du gaz dans l'approvisionnement énergétique des pays industrialisés. Il reste à connaître le contenu des accords passés avec les Etats-Unis, comme de ceux esquissés avec les pays européens, leur durée, ainsi que les possibilités pour l'Algérie de renégocier les prix avec ses partenaires, de se dégager éventuellement de contrats devenus trop défavorables, avant de pouvoir apprécier l'apport bénéfique des ressources en gaz. Ces ressources viendraient-elles compléter celles du pétrole, il conviendrait alors d'en connaître l'utilisation, c'est-à-dire d'apprécier les secteurs de leur réinvestissement.

De façon générale, les choix productifs, l'utilisation d'une technologie avancée donc extérieure, impliquant servitudes et sujétions, limitent la liberté de manœuvre de l'industrie algérienne, quelles que soient ses qualités. Ils conduisent à un endettement grandissant, estimé à plus de 20 milliards de dinars (10 milliards 500 millions de dollars) et à un alourdissement de la dette publique, qui a conduit l'Algérie à rembourser 1 milliard 400 millions de dinars pour un budget 1976 d'un montant total de 24 milliards (dont 14,6 en fonctionnement). Les responsables de l'économie, des finances et du plan tiennent à ce propos un discours optimiste et technique, tendant à démontrer que cet argent étranger : a) est nécessaire au développement, b) ne coûte pas cher, c) sera remboursé par les produits tirés du sol, dont

le reste du monde ne peut se passer (56). Les banquiers internationaux, et qui continuent néanmoins à prêter pour les gros projets, tiennent un autre langage, plus circonspect en dépit des certificats de bonne conduite de la Banque mondiale et de la CEE et des prévisions de la Banque extérieure d'Algérie (BEA); les plus pessimistes prévoyant que, au vu de la situation financière de 1976, des investissements annoncés, des emprunts effectués (57) ou sur le point de l'être, du service de la dette, de l'inflation (14 % en 1976 ?), l'Algérie risque de ne pouvoir faire face à ses échéances dans un délai de quelques années (58). Où que soient la raison et la juste appréciation des données, il y a là une menace potentielle sur l'ensemble du projet économique, indirectement sur le système politique.

Il est encore reproché au secteur productif industriel plusieurs choses. D'abord, de n'être que fort peu créateur de main-d'œuvre, dans un pays où plus de 100 000 jeunes se sont présentés sur le marché du travail en 1976, et où la population en âge de travailler se divise à peu près équitablement en chômeurs (ou sans emploi) et personnes ayant un emploi, où l'emploi stable est minoritaire, et où l'essentiel de la classe ouvrière continue à travailler à l'étranger (France principalement, 800 000). Ensuite, de déséquilibrer l'Algérie économique, de la faire basculer vers le nord, de la concentrer le long de la côte et uniquement autour de pôles urbains déjà surpeuplés. Les plus grands complexes s'y trouvent, en effet. La Charte a rendu compte du désir de contrebalancer les effets de cette polarisation, en prévoyant « *une nouvelle ceinture industrielle sur les plaines des hauts-plateaux et sur les confins des Atlas tellien et saharien pour contribuer à l'équilibre régional et former un apport déterminant à la valorisation du territoire* » (p. 173) (59).

Un autre jugement défavorable vise non plus la gestion des sociétés nationales, mais leurs pratiques, administrative, syndicale, comme leurs politiques de l'emploi et des salaires. Les discussions autour du projet de Charte portent témoignage d'un malaise assez bien partagé. Il y entre quelque brin d'envie, mais ce secteur béni des dieux du développement est mal

(56) Service de la dette, achats de matériel militaire lié au conflit du Sahara occidental (soutien à la cause sahraouie, course aux armements avec le Maroc), importations de produits alimentaires et soutien des prix en Algérie, il ne reste de disponible que 25 % environ des revenus tirés des hydrocarbures en 1976 (16 milliards 500 millions).

(57) Cf. ANTOINE (Philippe) et LABBÉ (Dominique) : « L'inflation de développement en Algérie », *Revue algérienne...*, 3-1976, p. 505-545. Cf. les tableaux des pp. 534-545, mais qui ne fournissent les chiffres que jusqu'en 1974 inclus.

(58) Le retournement favorable au-delà de 1985 (où la dette extérieure atteindrait 21 milliards de dollars) dépend de trop d'impondérables pour le tenir pour seulement probable. Cf. Le tableau III in « Chronique économique », *infra*.

(59) Ainsi les villes de l'intérieur, Maghnia, Tiaret, Aïn-Oussara, M'Sila, Barika, Batna et Tebessa posséderont-elles à leur tour « *des complexes d'une grande dimension* », de même que Biskra, Djelfa, Laghouat et Béchar, plus au sud. De telles implantations ont été demandées au titre de la modernisation, de la création d'emplois, des appels à l'Etat, par des communes et wilayate. Elles correspondent aussi aux désirs des gouvernants de fixer les populations, d'étendre (les profits de) l'industrialisation aux campagnes. « *L'image de l'Algérie coloniale qui s'était installée sur le littoral et tournait le dos au pays sera, de cette manière, définitivement effacée* ». Charte, p. 173. Cf. les projets de création d'universités à Batna, Bel Abbès, Mostaganem, Sétif, Tizi Ouzou... qui vont dans le même sens.

Sur les tentatives de rééquilibrage Est-ouest, cf. le reportage effectué par Daniel JUNQUA : « L'Ouest algérien à l'heure industrielle », *Le Monde*, 15 et 16 octobre 1976.

supporté par ceux qui sont à l'extérieur, autrement dit la majorité. Au fond, les sociétés nationales s'avèreraient assez peu sensibles aux normes définies par la Charte socialiste des entreprises, et ne se presseraient pas d'accorder une responsabilité effective aux travailleurs dans leur gestion. Elles créeraient aussi un monde à part, relativement coupé du reste de la population, un monde d'employés et de cadres bénéficiant d'avantages importants, un univers de favorisés, donc d'attrance, dégarnissant dangereusement l'administration et l'enseignement, domaines de moindre rémunération.

La réponse des gouvernants à de telles critiques a été diversifiée. Elle vise à imposer de nouvelles normes de rentabilités aux entreprises d'Etat (loi de finances 1977). Elle prépare l'intéressement des ouvriers à la production. Elle sous-entend une nouvelle augmentation du prix des produits pétroliers et du gaz. Elle envisage le développement d'industries légères, donc la création d'emplois en plus grand nombre. Elle réoriente la politique d'investissements en direction de l'agriculture, dont les circuits de production et de commercialisation des secteurs, public et privé, devraient être revus. La divulgation de techniques nouvelles, l'extension des surfaces irriguées, la multiplication des coopératives, la revalorisation des emplois agricoles, devraient former toute une série de mesures capables de rompre avec les pratiques existantes et de modifier un état de fait.

Sans doute l'effet de telles mesures se fera-t-il sentir. Mais comment l'apprécier à l'avance au sein d'une société en pleine mutation ? La paysannerie, si on la retient comme premier objet d'analyse, ne paraît plus constituer un univers sociologiquement homogène. L'attrait des villes, plus évident que pour la terre distribuée dans le cadre de la révolution agraire, en est pour partie responsable. Les plans de développement régionaux, la distribution de parcelles, les villages socialistes et les coopératives (60), ne parviennent pas à interrompre le mouvement migratoire et à ne plus faire de la cité la zone d'élection. Des paysans, qui se sentent quelquefois les laissés — pour — compte de la Charte nationale semblent avoir oublié celle de la révolution agraire, pourtant rédigée à leur intention. (Mais les campagnes sont-elles prêtes à nourrir une population dont le rythme moyen d'accroissement est de 3 % par an ?)

Et pourtant, les efforts prodigués au sommet n'ont pas manqué pour revaloriser le domaine rural et tenter d'y fixer les couches sociales diverses y résidant, pour casser le vieux stéréotype du couple toujours fâché villes/campagnes. Dans la Charte, la ville a été en partie démythifiée, ou remythifiée sous une autre forme. Et Jean Leca a fort bien démonté le mécanisme par lequel le pouvoir a tenté de renverser l'image de la ville, tout en récupérant pour cette même ville la légitimité attachée par les traditions, nationaliste et révolutionnaire (du Tiers-Monde), aux campagnes. Le gouvernement s'est essayé à lancer une urbanisation des zones agraires pour rompre la dichotomie. « *En définitive, il s'agit d'étendre l'industrialisation aux campagnes...* »

(60) Cf. L'enquête de l'AARDES de juin 1975 « Etudes socio-économiques sur les attributaires de la Révolution agraire », Alger, AARDES, 1975. Et, de façon plus générale, la partie Etude de l'Annuaire 1975, consacrée aux « Problèmes agraires au Maghreb », notamment la contribution de M<sup>me</sup> RIPAUT-MEGERAND sur les « villages socialistes en Algérie », pp. 185-194.

(Charte, p. 173) et « de multiplier les communautés urbaines ou chacun est totalement intégré... » (*Ibid.*, p. 85). Et de promouvoir la ville au sens le plus large comme le centre des développements futurs, le lien des initiatives et du pouvoir (61). Et, bien entendu, « c'est l'Etat, appareil composite de politiciens et bureaucrates ruraux urbanisés et de technocrates urbains à enracinement (ou à nostalgie) rural, qui prétend développer à la fois la ville et la campagne « par le haut »... » (62).

Ainsi va le projet, ainsi court le discours. Mais les ruraux, dans les campagnes non encore industrialisées de 1976, n'ont guère de possibilités nouvelles d'embauche. Et leur niveau de vie suit avec peine le rythme de l'inflation; en d'autres termes il stagne. Alors que les citadins ont, en moyenne, un pouvoir d'achat en progression, alors que les villes signifient encore emploi, salaires, mode de vie « moderne ». Seule compensation, le paysan se fournit plus aisément en denrées alimentaires, et subit moins les coups de boutoir de l'approvisionnement sur les prix que le citadin, notamment celui des grandes cités, et d'Alger au tout premier chef.

Dans les centres urbains, se constituent progressivement des couches sociales, qui par leur mode de vie, leurs ressources et leurs pratiques consommatoires, tendent à se démarquer des autres. Néo-bourgeoisie, bourgeoisie bureaucratique, classe moyenne supérieure, quelles que soient les appellations, les couches favorisées de l'appareil d'Etat, des sociétés nationales, de ce secteur privé que la Charte estime complémentaire du secteur public, du commerce auxquelles il convient d'ajouter les professions libérales et ceux qui ont réussi à préserver terres et immeubles, nous sommes en présence d'un processus de différenciation sociale manifeste. Ici encore, les solutions préconisées pour y remédier sont variées: réduction des écarts, entre salaires, entre secteurs, public et privé, entre sociétés nationales et administration, amoindrissement des inégalités géographiques, imposition d'un code et de pratiques valables pour l'ensemble social. Rien n'indique qu'elles pourront être mises en œuvre aisément, ni qu'elles feront disparaître les disparités sociales grandissantes, ne serait-ce qu'entre paysannerie (petite paysannerie, semi-prolétariat et prolétariat agricole), d'une part, et classes moyennes urbaines de l'autre (63). Moins encore que cet autre pari inscrit

(61) Cf. « Ville et système politique. L'image de la ville dans le discours officiel algérien ». *loc. cit.*

Pour J. LÉCA, l'idéologie de la Charte tend à modifier du tout au tout les perspectives. Autrefois, dépositaires de la légitimité (de par l'exploitation coloniale, l'action de libération, le rôle dans la révolution, le soutien au pouvoir), les paysans, plus globalement les ruraux, cessent, au cours du procès de développement envisagé, de représenter un idéal de référence. Désormais « la ville en soi est fortement valorisée non seulement en tant que producteur de biens matériels et culturels mais aussi en tant que porteur d'une cohésion sociale moderne... » Et « la ville concède du pouvoir à la campagne à condition que celle-ci reconnaisse la légitimité nationale du modèle urbain ». Aboutissement probable : « Au lieu de la société urbaine imprégnée des valeurs de la société rurale... apparaîtra une société globale dominée par les valeurs urbaines » (p. 22).

(62) *Ibid.* L'auteur précise : « Ainsi, le prolétariat est le guide futur de la révolution, les paysans en sont les bénéficiaires également futurs, mais pour l'instant la société doit être organisée autour de l'avant-garde des cadres révolutionnaires, c'est-à-dire l'Etat ».

(63) Classification empruntée au « Tableau récapitulatif des couches sociales à la campagne et leur devenir dans le cadre de la politique agraire radicale » tiré de BOUZDIR (A.), « La question agraire dans une stratégie nationale de développement ». *Revue algérienne...* 1976-2, pp. 305-306.

dans la Charte — réussir à créer un Etat socialiste, puis le socialisme tout court, sans luttes de classes — sera gagné sans heurts ni tensions. Si la bourgeoisie se constitue ou se renforce, et c'est bien ce que nous constatons aujourd'hui, la tâche du noyau révolutionnaire partisan chargé de l'absorber risque d'en être singulièrement alourdie.

#### LA VIE POLITIQUE ET SES PERTURBATIONS

Discussions à propos de la Charte, référendum constituant et élections présidentielles, ont occupé l'année 1976, mais pas au point d'annuler toute autre forme de vie politique, intérieure et extérieure. En douze mois, les manifestations n'ont pas manqué dans ces deux domaines. Tensions internes et crise avec le Maroc et la Mauritanie ne sauraient être oubliées.

L'engagement du régime dans la voie royale de l'institutionnalisation, le renfort de légitimité qu'il en escomptait, le phénomène de stabilisation et d'enracinement du pouvoir n'ont pas manqué de susciter d'acribes commentaires des opposants indéfectibles exilés. Ils ont aussi fait sortir de leur réserve des hommes qui, en Algérie même, sans cacher leurs opinions, s'étaient gardés de les exprimer en public.

De France, un toujours actif Parti de la Révolution socialiste tentait de présenter l'avant-projet de Charte comme une mystification, qualifiait ensuite le débat de « préfabriqué, bureaucratique et totalitaire » et traitait la Charte elle-même de « véritable escroquerie » (64). Reprenant ses analyses sur « la nature de classe de l'Etat algérien » (65), le PRS récusait un document qui ne pouvait être que celui d'un pouvoir émanant « des intérêts de classe d'une minorité de bourgeois », ou le simple « instrument de règlements de comptes entre les différentes fractions du pouvoir », donc qui n'engageait vers aucun *changement*. Récusant la validité des consultations électorales (considérées comme des « mascarades ») et en contestant ensuite les résultats, le parti prônait le boycott des référendums et les élections (« Elections : s'abstenir c'est lutter », « Non à la candidature unique de Boumediène »). En octobre, Mohamed Boudiaf, son principal animateur, publiait sa propre version de l'histoire du nationalisme, sous le titre « *La préparation du 1<sup>er</sup> novembre* » (Editions de l'Etoile) (66), autre critique directe du pouvoir en place.

Le PRS, de même que les autres courants, reçoit peu d'écho (audible) en terre algérienne; au contraire du Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS) officieusement agréé comme soutien d'expériences et orientations précises

(64) Cf. *El Jarida* (n° 19), mars 1977.

(65) Le PRS a publié dans le n° 1 in les *Cahiers d'El Jarida*, daté de juillet 1975 des textes repris des numéros, 6, 9, 12-13 et 14 consacrés à une étude du système algérien en termes de classes. Sur ce problème Cf. LECA (Jean) et VATTIN (Jean-Claude) : *L'Algérie politique, institutions et régime*, op. cit., pp. 400-421 et 453-455; LUCAS (Philippe) : *Socialisme et décolonisation : le transformisme algérien 1962-1972*. Thèse de doctorat ès-lettres et Sciences Humaines, Université de Paris V, 1975, pp. 354-396; ROUSSET (Paul) : *Emigration paupérisation et développement du capitalisme d'Etat en Algérie*. Bruxelles, Contradictions 1975; RAFFINOT (Marc), JACQUEMOT (Pierre) : *Le capitalisme d'Etat algérien*. Paris, Maspéro, 1977.

(66) Cf. le compte-rendu de Jean LECA in Bibliographie. *Infra*.

(Révolution agraire, volontariat, GSE...). Il s'agit moins d'une opposition concertée que d'oppositions dispersées. Celles-ci peuvent paraître sans conséquences. Mais, la présence de plus de 800 000 Algériens en France, dont un sur vingt peut-être est membre de la très officielle Amicale des Algériens en Europe, beaucoup plus que l'impact en Algérie même, ne permet pas au régime d'Alger de tenir pareils discours critiques pour quantités négligeables. Pas plus qu'il ne peut ignorer des tentatives de regroupement comme le Conseil national démocratique des forces armées (CNDFA, énième version d'un GPRA reconstitué), ou les actions, déplacements, rencontres et déclarations d'hommes comme MM. Aït Ahmed et Mohamed Harbi — occupés en 1976 à rédiger aussi des thèses conduisant à des soutenances universitaires (67) — ou de personnalités plus remuantes comme MM. Ahmed Kaïd et Mohamed Lebjaoui, pour ne citer que ceux-là (68).

Toutefois, le danger le plus direct n'est pas venu de France, mais d'Algérie. Le 9 mars 1976, pour la première fois en territoire national, quatre anciens leaders des partis nationalistes d'avant 1954, MM. Abbas, Ben Khedda, Kheireddine et Lahouel, dénonçaient les orientations du régime. Peut-être trompés sur la situation réelle, vraisemblablement utilisés par un courant déjà indisposé par les nationalisations liées au programme de révolution agraire, ou désirant empêcher de bonne foi le déroulement d'un processus estimé néfaste, les quatre sont intervenus dans un contexte relativement favorable à leur propos. Un climat politique morose, une situation économique préoccupante, un mécontentement non rationalisé mais sensible, leur parurent justifier une prise de position destinée à leur rallier le maximum d'insatisfaits. En réalité, leur appel souleva plus de réprobation que d'enthousiasme, et les dirigeants n'eurent guère de peine à attribuer cet acte « anti-national » à une fraction de conservateurs attardés, de bourgeois craignant pour leurs biens et de politiciens attachés au pluralisme libéral. Il n'empêche que « l'appel des vétérans » (69) — deux anciens présidents du GPRA, un ancien membre de l'Association des Oulémas et du Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA), un ancien secrétaire du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) — mettait en cause un régime responsable : a) de « l'engrenage désastreux qui pourrait nous conduire à un affrontement fratricide », à savoir le conflit à propos du Sahara, b) et d'une dégradation interne des mœurs politiques (culte de la personnalité, absence de démocratie, de « libertés d'expression et de pensée pour lesquelles le peuple algérien a tant combattu »). Ledit appel n'a pas été

(67) M. Aït Ahmed a fait diffuser au début d'avril 1976, un texte résumant ses principales attaques contre le régime.

(68) Il va sans dire que la présence de ces hommes au Maroc (M. Boudiaf y réside depuis une dizaine d'années il est vrai) début 1976, a tout de suite été présentée en Algérie comme une instigation du pouvoir royal, tentant de regrouper les opposants pour épauler sa propre cause dans l'affaire du Sahara occidental. Le conflit, s'il se poursuit, ou se durcit, risque de rendre la position des quatre — et de M. Boudiaf en particulier — particulièrement inconfortable. Qu'on se souvienne de l'« excommunication nationale » de Mehdi Ben Barka défendant le point de vue algérien durant le conflit de 1963 !

Mohamed Lebjaoui a publié, en 1976, un troisième ouvrage : *Au nom de l'Algérie : contre la guerre fratricide, pour la fraternité maghrébine, pour la paix au Maghreb*. Ed. Adversaires, [Suisse], 1976, 176 p.

(69) Titre de *Jeune Afrique*, 26 mars 1976, qui sous la rubrique « le Maghreb bouge » consacre plusieurs pages aux oppositions.

ignoré par un gouvernement qui s'est empressé de prendre d'importantes mesures, de sanctionner immédiatement les auteurs (70) et de saisir l'opinion publique (mass-média, motions de soutien, etc.). Était-ce crainte que les arguments avancés ne permettent d'éventuelles unions des forces contestataires ? La célérité avec laquelle le PRS avait soutenu l'entreprise d'hommes à l'extrême de ses propres inclinations, fournit peut-être une réponse.

Les diverses condamnations et diatribes lancées avant la Charte n'ont que peu modifié son orientation. Mais, manifestations isolées ou non, l'action des quatre révélait quand même un climat de malaise dans l'ensemble de l'Algérie. Durant l'été et l'automne, les bruits les plus fantaisistes, signes des moments de doute et des tentatives d'intoxication, semblaient à nouveau diffusés comme à plaisir. L'observateur avait, par moment, l'impression que le pouvoir refusait de s'engager pour y mettre fin, qu'il était comme absent. Ministères et sociétés nationales restaient dans l'expectative. Dans les villes, où l'augmentation du coût de la vie et les difficultés d'approvisionnement étaient sensibles, la grogne s'installait. Alger, pour ne pas manquer à la tradition, se signalait par une position plus marquée, dont on retrouve la trace dans la relativement forte proportion d'abstentions (proche des 35 %), et dans les 25 000 « non » (sur 53 000 environ pour toute l'Algérie) lors du vote sur la constitution. Tant et si bien que le gouvernement crut à diverses reprises utile de rattraper les insatisfaits et de canaliser censeurs et contempteurs. En reconnaissant ouvertement quelques faiblesses à l'appareil d'Etat, ses responsables n'en réorientaient pas moins les critiques dans de multiples directions. La campagne d' *El Moudjahid* d'octobre donne bien le ton, en vitupérant successivement les endormis dans leurs fonctions (notables communaux notamment), les profiteurs (« médecine d'argent », bénéficiaires indus des prébendes publiques, entrepreneurs privés, fonctionnaires ou responsables (du Parti ?) détournant à leur avantage les deniers de l'Etat...), les incompetents (bureaucrates en tête) (71) et les saboteurs (parmi lesquels la très respectable union des tramainots algérois, dont les membres étaient plus ou moins accusés d'avoir détérioré leurs propres instruments de travail, les autobus!).

C'est que l'année 1976 a aussi été celle des grèves, et non limitées au seul secteur privé, comme le prévoyait expressément la Charte de la gestion

(70) Assignation à résidence, Nationalisation des biens : Société Inovac-Afrique (matières plastiques; chiffre d'affaires annoncé par la presse 70 millions de dinars, société anonyme dont M. Kheireddine était directeur général et actionnaire; intégrée à la SONATRACH), pharmacie de M. Ben Khedda (intégrée à la Pharmacie centrale algérienne du secteur d'Etat), notamment.

(71) C'est souvent l'Etat lui-même qui paraît orchestrer une critique systématique de la bureaucratie en général, cette « *dégénérescence de la fonction administrative et du système de gestion* » (Charte nationale, p. 91), et de certaines attitudes bureaucratiques en particulier.

La « *lutte contre la multiplication des procédures inutiles* », n'est pas seule en cause, lorsque les journaux évoquent des cas de népotisme, d'inefficacité, de sclérose, etc... Il s'agit plutôt de désolidariser le pouvoir de la gestion, la décision de l'application, et de préserver la légitimité des premiers nommés des fautes commises dans l'exercice des seconds. Notons que la Charte avait déjà mis en place des contre-feux : « *s'il est nécessaire de mener une lutte résolue contre toute forme de bureaucratie, il convient cependant d'observer avec la plus grande circonspection les agissements qui, sous le couvert de la critique de la bureaucratie, masquent en réalité des tendances qui visent au dépérissement de l'Etat et n'aboutissent qu'à étendre le lit de la réaction* » (p. 93).

socialiste des entreprises. La grève mise en exergue parce que s'étant déroulée dans l'entreprise même où M. Kheireddine avait des actions, ne cachait pas d'autres manifestations, dont les sociétés nationales n'avaient pas été à l'abri. En mars, maquignons et chevillards privaient Alger de viande une semaine durant. D'autres réseaux d'approvisionnement en fruits et légumes étaient perturbés à la suite des tentatives gouvernementales d'imposer des prix flambant inconsidérément. En juin, à la SONATIBA de Constantine, grève des ouvriers, en septembre à la SNTA d'Alger, grève du personnel roulant, en décembre grève des étudiants en sociologie de l'université d'Alger. Tout au long de l'année, divers mouvements ont touché la SONACOME, la SNTA de Constantine, la SNCFA... (72) Les raisons des uns et des autres ne correspondaient pas toujours. Il existe cependant des constantes : les conditions de travail, les rémunérations, grilles de salaires et distributions de bénéfices, la représentation au sein des assemblées de travailleurs et le rôle de celles-ci... Toutes démonstrations — plus ou moins manifestes (allant des débrayages ou refus de travailler aux conflits ouverts en passant par des actions larvées, des « grèves perlées », plus ou moins recensées et connues) — qui expliquent en partie l'utilisation politique qui en fut faite et les entreprises de récupération en tout genre d'hommes et de groupes qui, sentant le terrain provisoirement libre et un pouvoir peut-être divisé, ont tenté diverses manœuvres, soit pour marquer quelques points, soit pour éviter que d'autres n'en marquent. Avec cette particularité algérienne que chacun a combattu sur son terrain et avec ses armes et rarement à découvert, sauf les « bourgeois libéraux » de « l'appel au peuple algérien ». Si les enjeux rapprochaient les combattants d'une même arène, les armes choisies les faisaient s'écarter les uns des autres. Et ceci n'a pas été sans servir le pouvoir qui a réussi, une fois encore, à éviter que ne se conjuguent contre lui divers courants de contestation.

Le référendum constitutionnel, puis la consécration de l'homme qui était resté en retrait (dans le seul but de s'avérer irremplaçable ?), mirent un terme aux tensions, au moment où s'achevait l'année. L'attente se porta désormais en direction des choix que le Président allait faire, pour nommer aux postes que la constitution imposait ou rendait possible : présidence de l'Assemblée, Ministère de la Défense, Premier Ministre, Vice-président. En déplaçant des hommes, en investissant d'autres, un équilibre dont on percevait mal s'il était fragile ou non, allait se trouver modifié. De nouvelles forces allaient-elles entrer en jeu à cette occasion ? Beaucoup, en Algérie même en doutaient. Quels allaient être les nouveaux députés et quel rôle seraient-ils appelés à remplir ? Le FLN était-il sur le point d'être effectivement réanimé, sous quelle égide et à quelles fins ? Les couches montantes accéderaient-elles à des postes de contrôle politique ? Quelle serait la part, à titre d'exemple, attribuée aux officiers issus d'une armée que l'on présente toujours comme un monolithe, à ceux notamment de la nouvelle génération, n'ayant pas participé à la guerre de libération, mais participant de plus en plus

(72) Cf. la table des sigles, en fin du présent volume. Sur la bureaucratie en Algérie, cf. un article paru en 1976 : LAZREG (Marnia), « Bureaucracy and class. The Algerian dialectic », *Dialectical anthropology*, sept. 1976, pp. 295-305.

à la « guerre de positions » dans le sud, liée au conflit avec le Maroc à propos du Sahara et qui ne peut aller sans répercussions sur eux.

Ce conflit à propos de l'ex-Sahara espagnol est largement évoqué par ailleurs (73). Il n'est cependant pas possible d'en ignorer les effets sur la politique interne. L'« affaire » sahraouie est une affaire algérienne; il suffit de lire la presse, en langue arabe comme en langue française, et de compter le nombre de pages qui y furent consacrées sur douze mois. Le régime n'est pas uniquement gouverné par des intérêts économiques et stratégiques évidents; il s'est engagé dans un combat d'ordre idéologique très lié à ses choix internes et aux valeurs dont il s'affirme, hors d'Algérie comme dedans, le champion. L'évolution de la situation, le coût des dépenses engagées (40 000 Sahraouis vivent en territoire algérien) touchent plus le système en place qu'on veut bien l'admettre généralement. C'est pourquoi il importe de noter que, en dépit de déceptions et d'une probable prolongation de la crise, un renversement de tendance s'est opéré. En partie perdante, pendant le déroulement de la première partie, où les Marocains eurent l'initiative et surent tirer les bénéfices que l'on sait de la « Marche verte », l'Algérie a ensuite réussi à redresser la situation, grâce principalement à son action diplomatique. Le soutien logistique apporté à la guérilla menée par les Sahraouis à partir des bases du sud-ouest algérien, présente un avantage stratégique. En évitant tout affrontement direct avec le royaume chérifien, le gouvernement algérien interdit vraisemblablement de recourir à toute action contre son propre territoire, sous peine de favoriser une unanimité nationale, dont le conflit de 1963 avait déjà fourni l'illustration. Mais tant qu'un règlement n'aura pu être trouvé pour l'ancien Sahara espagnol entre Algériens, Marocains, Mauritaniens et, bien entendu, Sahraouis, le « Maghreb des peuples » dont parle la Charte et qu'évoque le Président Boumediène restera lettre morte.

\*  
\*\*

« Bilan » d'une année ? Les résultats globaux de douze mois, dont nous n'avons pas voulu dresser le simple inventaire, ne sont pas réductibles à quelques expressions consacrées, définitives, dont l'emploi est prescrit en pareille circonstance. Année charnière, sous prétexte que la Charte parle de « nouveau tournant » ? L'histoire écrite comme le discours idéologique sont pleins d'articulations déterminantes et de virages à N degrés. Année pleine en tout cas, et riche. Où des principes ont été redéfinis, des institutions lancées, des projets et des orientations confirmés. Où Charte et constitution ont proposé sinon apporté des solutions à bien des problèmes pendants. Où un peuple s'est exprimé, à découvert. Où deux crises, interne latente et extérieure manifeste, ont été dominées pour l'essentiel. Année positive, donc... avec quelques questions en suspens.

La Charte, plus pragmatique que celle de 1964, est apparue en même temps moins cohérente et rigoureuse, comme si en tentant, dès la première

(73) Cf. in *Actualité*, *infra*, « La question du Sahara occidental », sous la signature de Raoul WEEKSTEEN, et la « *Chronique diplomatique* », de Bruno ETIENNE.

rédaction, de synthétiser (ou de satisfaire) les différents courants de l'opinion. elle avait perdu quelque peu de son unité idéologique, de sa puissance de choc. Comme si on l'avait voulue plus moralisatrice qu'entraînante; le travail proposé comme idéal au lieu de l'autogestion en 1964. Comme si le socialisme spécifiquement défini avait perdu quelque peu de sa dynamique en douze ans. La constitution, cassant mal la centralisation effective et canalisant trop l'expression de sa collectivité, a moins rendu la parole au peuple par l'Assemblée populaire nationale qu'elle n'a fortifié les pouvoirs du Président de la République. Deux documents ont été appelés, comme tous les autres ailleurs et ceux de 1963 en Algérie en particulier, à gérer la vie politique, le développement économique et les mutations sociales et culturelles, pour un avenir indéterminé. Deux textes, sans doute moins déphasés idéologiquement que ceux rédigés au lendemain de l'indépendance, mais qui ne paraissent pas s'articuler parfaitement sur des potentialités susceptibles de leur donner l'effet optimum. Deux lois fondamentales qui appellent peut-être plus au soutien du pouvoir existant qu'à la véritable participation populaire. Deux étapes annoncées de l'institutionnalisation et de la démocratisation, à condition de ne point « pétrifier » et enclorre le système. Deux nouveaux codes, dont on peut se demander s'ils ne ménagent pas le renforcement de l'« Etat administratif » ou de l'« Etat national », plutôt que l'organisation de la société.

Année de confirmation, alors, du pouvoir, du régime, de l'Etat surtout ? D'un Etat surpuissant en droit et fragile en fait, dont il n'est pas certain qu'il puisse remplir toutes les tâches dont il s'est donné les justifications idéologiques et les moyens juridiques. D'un Etat condamné à réussir ce fameux passage au socialisme ou en tout cas à s'en rapprocher. Et que l'actuelle crise de croissance menace indirectement. Parce que demeurent les attentes de toutes les catégories : attentes d'une juste répartition des richesses et des avantages, ou d'une égale participation à l'austérité, cette « exigence nécessaire pour atteindre les objectifs de la Révolution », cette « vertu fondamentale du peuple algérien » (74). Attentes d'une politique des traitements, des salaires, que l'Etat « fort » n'arrive ni à concevoir ni à *a fortiori* à appliquer. Attentes aussi bien que moins clairement perceptibles, de libertés, de la reconnaissance des sous-ensembles, des sous-cultures. Attentes, qui sait ?, d'autres formes d'appartenance, de cadres de références, collectivités plus vastes que celle de l'Etat-nation, du Maghreb des peuples par exemple. Tous espoirs que l'Etat ne peut combler à la fois, en une année, mais qu'il devra satisfaire pour partie, plus ou moins vite. Et comment répondra-t-il aux demandes contradictoires ? L'Etat « sérieux et stable » n'est-il pas déjà en butte aux revendications a) de ceux qui, disons à droite, pensent qu'il doit se contenter de créer, développer et gérer des pôles dominants de l'économie et libéraliser le reste, c'est-à-dire le laisser aux

(74) *Charte nationale*, pp. 139-140 : « Efforts à fournir », « austérité », « obstacles à surmonter », « sacrifices importants », tels sont les termes utilisés, (déjà évoqués) qu'accompagnent le nécessaire « contrôle des ressources », les « exigences du développement », « les dépenses inutiles » à écarter, la « lutte contre le gaspillage », les priorités « aux produits indispensables », à la « consommation collective au détriment de la consommation individuelle... »

« entrepreneurs » privés, et b) de ceux qui, à gauche pour rester schématique, estiment que la participation ne doit pas être un slogan mais une pratique économique-politique de tous les jours ? Mais ceci est une autre histoire... déjà celle de 1977 ? (75).

Jean-Claude VATIN \*

\* CRESM.

(75) *Éléments pour comprendre l'Algérie de 1976.*

1. Ouvrages (publiés en 1975 et 1976) :

B. ETIENNE : *Algérie, cultures et révolution.* Coll. « L'histoire immédiate », éd. du Seuil, Paris, 1976; A. FRANCOIS et J.P. SERENI : *Un Algérien nommé Boumediène.* Coll. « Les grands leaders », Stock, Paris, 1976; R. LAMBOTTE : *Algérie, naissance d'une société nouvelle.* La Charte nationale présentée par l'auteur. Editions Sociales, Paris, 1976; J. LECA et J.C. VATIN : *L'Algérie politique. Institutions et régime.* Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1975; A. MAHIOU : *Cours d'institutions administratives.* Alger, SNED, 1976; A. MAHSAS : *L'autogestion en Algérie.* Anthropos, Paris, 1975; M. MAZRI : *Les hydrocarbures dans l'économie algérienne.* SNED, Alger, 1975. (Préface de G. DE BERNIS). W. WATSON et al. (eds) : *Family planning programs. World review 1975.* New York, The Population Council, 1977 (contribution de Malika LADJALI « Algeria »). *The Middle East and North Africa, 1976-1977.*

2. Thèses (soutenues depuis 1974; voir aussi « Bibliographie critique », 7. Civilisation »).

J.-L. AUTIN : *Le droit économique algérien. L'examen des institutions juridiques au service de l'analyse de la formation sociale.* Montpellier, 1976; A. BOUZMI : *Emploi et développement.* Alger, 1974; B. CUBERTAFOND : *L'Algérie indépendante. Idéologie et institutions.* Paris II, 1974; J.Y. FABERON : *Les institutions politiques de l'Algérie depuis l'indépendance (1962-1974).* Montpellier, 1975; J.M. GISCLARD : *La monnaie et le développement en Algérie.* Clermont-Ferrand, 1974; M. HADDAB : *Les moniteurs et le monitorat en Algérie de 1962 à 1972. Contribution à une étude des fonctions culturelles du système scolaire algérien.* Paris, EPHE, 1974; L. ICHEBOUDENE : *Armée et développement. Les coopératives industrielles de l'armée en Algérie.* Paris V, 1974; M. LAZREG : *The emergence of classes in Algeria.* New York, 1975; P. LUCAS : *Socialisme et décolonisation : « le transformisme » algérien (1962-1972),* 2 vol. Paris V, 1975; T. MICHALON : *Les collectivités locales algériennes d'hier et d'aujourd'hui.* Aix-en-Provence, 1976; G. MUTIN : *La Mitidja : décolonisation et espace géographique.* Lyon, 1974; G. PARPAIS : *Formation professionnelle et formation sociale, le cas de l'Algérie indépendante.* Paris VIII, 1974; A. REMILI : *Education et développement socialiste de l'Algérie.* Paris VIII, 1974; F. RIVIER : *L'objectif de l'intensification de l'agriculture algérienne. Plan, autonomie des unités agricoles du secteur socialiste et réforme du calcul économique.* Grenoble, 1976; A. ROSANVALLON : *Les aspects économiques de l'émigration algérienne.* Grenoble, 1974; J. SYFRIED : *L'exploitation nationale des hydrocarbures dans un pays africain, l'exemple de l'Algérie,* Aix-en-Provence, 1975.

3. Périodiques :

*Cahiers du communisme*, juillet-août 1976, (contributions de E. MIGNOT, « Algérie 1974. Une étape nouvelle »; R. LAMBOTTE, « Les objectifs de l'édification de la société socialiste »; *Economie et politique*, novembre 1974, « L'Algérie vingt ans après, une politique de développement et d'indépendance » (contributions de J. DENIS, B. DI CRESCENZO et C. GODET); *Europe*, juillet-août; « Littérature algérienne »; *Maghreb-Machrek*, juillet-septembre 1976 (contribution de N. GRIMAUD, « Une Algérie en mutation à l'heure de la charte nationale »), voir aussi avril-juin 1976 (contribution de G. PIERRE, « Les budgets de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie »); *La Nouvelle Critique*, octobre 1976.